

207

DT6

Projet de modification des installations de stockage
des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2

Bécancour

6212-02-005

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS
ET RÉFECTION DE GENTILLY-2 PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 11 novembre 2004, 13 h
Église multi-fonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2004.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MARIE-CLAUDE LACOURSE	16
MICHEL FUGÈRE	20
LOUIS CHAREST.....	39
ROGER Le JEUNE.....	51
REPRISE DE LA SÉANCE	68
MICHEL FUGÈRE	70

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Je souhaite la bienvenue à tous les participants pour cette sixième séance de l'audience publique portant sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

10 Alors, j'ignore s'il y a plusieurs participants qui se sont présentés pour la séance de cet après-midi. Il y en a qui ne pouvaient pas être là hier, qui devaient venir aujourd'hui. J'ignore s'ils sont là; je ne les vois pas. Mais néanmoins, nous avons un certain nombre de questions pour compléter le dossier. Donc, ça va permettre de parfaire l'information sur le projet.

15 Comme, par exemple, en rencontre préparatoire avec la CCSN, on avait discuté de certains documents, on pourrait voir si on peut en faire le dépôt. Donc, on va pouvoir faire le tour de cette question-là et compléter le dossier.

20 Alors, tout d'abord, je n'ai pas le registre, mais on a une nouvelle inscription. Je vais passer néanmoins au ministère de l'Environnement. Madame Loïselle désire apporter une clarification sur la position du ministère de l'Environnement concernant les objectifs environnementaux de rejet. Oui, madame Loïselle.

Mme RENÉE LOISELLE :

25 Hier, un peu en fin de soirée, on a discuté de la démarche de la Direction régionale pour mettre à jour le dossier d'effluent liquide d'Hydro-Québec et on a dit qu'on venait de trouver des nouveaux objectifs environnementaux de rejets pour la centrale.

30 Je voulais dire qu'il s'agit d'un dossier qu'on va traiter en parallèle. Comme on a fait pour la recevabilité, on a dit: l'étude d'impact était recevable sans avoir les renseignements sur l'effluent. De la même façon, l'acceptabilité du projet va être dissociée de l'acceptabilité de l'effluent. L'acceptabilité du projet, c'est vraiment sur ce qui est assujéti à la procédure.

35 Est-ce que c'est plus clair comme ça?

LE PRÉSIDENT :

40 Oui. L'explication, moi, je la considère assez claire. Bien entendu, si les gens veulent avoir des précisions, on va y retourner. Mais je pense qu'avec l'explication que vous avez donnée hier, moi, je trouvais ça satisfaisant comme explication. C'était assez clair, globalement.

Et on comprend, bien entendu, que dans le cadre de la procédure, normalement un décret va porter sur les objets d'assujéttissement directement, mais il peut y avoir des références qui sont faites à d'autres aspects étant donné soit c'est relié à la justification ou... vous avez

45 mentionné l'accessoire et l'essentiel, ou l'accessoire et le principal, on peut comprendre qu'un décret peut contenir une série de conditions ou d'exigences collatérales et connexes, on peut comprendre ça, même si l'objet de la décision du premier ministre porte sur un projet de stockage. Alors, je vous remercie.

50 Oui, bonjour, monsieur Rhéaume. Du côté d'Hydro-Québec, il y avait quelques informations qui étaient en attente. Ici, je vais en faire une mention, on pourrait les regarder. S'il y a d'autres documents, vous pourrez m'avertir également.

55 Je crois que vous aviez à donner des précisions. Monsieur Carbonneau a mentionné hier des études technico-économiques à venir relativement à la réfection. Monsieur Carbonneau a mentionné, de mémoire, que c'était attendu quelque part en 2005. C'est pour vérifier, pour savoir, comprendre de quelles études il s'agissait, voir si c'était les bonnes études que vous aviez en tête. Oui, monsieur Rhéaume?

60 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Bon après-midi, monsieur le président! En ce qui concerne nos précisions sur les études technico-économiques à venir pour la réfection, en fait, avec la finalisation de l'avant-projet, on est en mesure de présenter toutes les études technico-économiques pour éventuellement prendre
65 une décision après l'obtention des autorisations.

C'est évidemment bien clair pour nous aussi que, avec les autorisations d'aller de l'avant dans notre projet, il y aura des phases très claires de précision, c'est-à-dire d'ingénierie détaillée ainsi que d'approvisionnement, qui vont venir par la suite lorsqu'on aura eu les autorisations.
70 Alors, il pourrait y avoir évidemment, suite à la décision qui sera prise par le conseil d'administration, des précisions, du raffinement en faisant l'ingénierie détaillée.

Mais ce qu'on peut dire, c'est qu'actuellement, ce sont les évaluations qui vont nous permettre de pouvoir proposer une recommandation à notre conseil d'administration.
75

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est des documents soutenant la recommandation dont on fait mention ici. C'est ce qu'on doit comprendre.
80

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Exactement, monsieur le président.

85 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Dagenais, hier, avait parlé d'une note aux états financiers 2003 d'Hydro-Québec, je crois c'est la note 14, concernant la possibilité de fermer la centrale de Gentilly-2 compte tenu de facteurs techniques et économiques.

90

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Concernant la note explicative numéro 14 de nos états financiers de 2003, on a eu, à pratiquement midi et demi, un transfert de Montréal, de l'information qu'on a eu de la difficulté à obtenir sur l'ordinateur. Alors, on va le déposer ultérieurement, si vous voulez.

95

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

100

M. MICHEL R. RHÉAUME :

On a eu des difficultés techniques, on n'a pas pu transmettre l'information. Mais on a une note écrite concernant cette note.

105

LE PRÉSIDENT :

Cette note-là?

110

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

115

Très bien. Alors, si elle vous parvient pendant la séance, vous me ferez signe et on procédera au dépôt. Sinon, nous en ferons le suivi.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

120

Oui.

LE PRÉSIDENT :

125

Très bien. Du côté d'une étude de Haigler & Bailly de 98 sur la réfection, est-ce que vous avez pu mettre la main sur le document?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

130 Oui, monsieur le président, nous avons mis la main sur le document et nous avons déposé en dix copies le document. Par contre, c'est le quart du document.

135 Il y avait un autre document qu'on a repris, qui fait un résumé, qu'on va déposer aussi plus tard. Malheureusement, on ne l'avait pas en main quand on a procédé. Mais j'inviterais monsieur Aubry à donner quelques explications qui seraient importantes concernant ce rapport.

LE PRÉSIDENT :

140 Très bien. Monsieur Aubry.

M. MARC AUBRY :

145 Merci, monsieur Rhéaume. Nous désirons, monsieur le président, simplement souligner que l'étude Haigler & Bailly – d'abord, c'est un rapport de 1998 – avait pour but d'explorer pour Hydro-Québec quelle serait la meilleure façon, du point de vue des coûts, de continuer une exploitation du nucléaire à la fin des tubes de force actuels. C'était une étude exploratoire. Et trois scénarios ont été demandés d'être explorés, à cette époque-là, à la compagnie Haigler & Bailly.

150 C'est un vieux rapport, comme je vous l'ai mentionné. Il date de 1998 et, depuis, il y a eu évolution des informations contenues dans l'étude. C'est une étude très préliminaire. Et aujourd'hui, les chiffres ne sont plus valides, je tiens à le préciser. Cette étude-là a servi d'amorce à l'étude de pré faisabilité qui, elle, a mené à l'avant-projet actuel. Donc, les données de cette étude sont définitivement désuètes.

155 **LE PRÉSIDENT :**

160 Je vous remercie. Aussi, hier, je vous avais demandé si vous aviez l'information à portée de la main en ce qui a trait au bloc de production patrimonial, où la centrale de Gentilly-2 se situait-elle par rapport à son coût et au coût moyen du bloc patrimonial. Vous avez la réponse?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

165 Alors, monsieur le président, je vous fais une suggestion. Nous avons trois réponses à fournir en ce qui concerne différents sujets reliés à la production, aux coûts. Alors, monsieur Christian Brosseau est avec nous, je l'inviterais à venir répondre aux différentes questions.

LE PRÉSIDENT :

170 Très bien.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Alors, monsieur le président, je ne sais pas dans quel ordre. Nous, on avait un ordre ici. Je ne sais pas si je peux vous le suggérer ou je vous laisse aller.

175

LE PRÉSIDENT :

Non. Je vous laisse aller.

180

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Alors, merci beaucoup, monsieur le président. Alors, monsieur Brosseau va débiter par la question graphique couplant la production planifiée et l'évolution de la demande.

185

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

190

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Bonjour, messieurs. Avant de répondre à la question sur le coût des centrales, juste faire une petite mise au point concernant le bloc patrimonial et la Loi 116. La Loi 116 prévoyait, si vous permettez que je fasse un bref, bref, bref rappel de la Loi 116 en deux, trois mots, la Loi 116 prévoyait que la société Hydro-Québec créait des divisions, différentes divisions qui avaient des responsabilités très, très, très claires.

195

Hydro-Québec Production avait la responsabilité de la production et la construction des centrales hydroélectriques et de son parc, et le maintenir en état de marche. Le distributeur maintenait son rôle traditionnel de distribuer l'énergie, de nous envoyer une belle correspondance mensuelle. Et aussi, Trans-Énergie avait la responsabilité d'opérer et de transiter l'énergie sur les lignes à haute tension à travers le Québec et gérer les interconnexions. Le groupe Équipement continue à avoir son rôle traditionnel.

200

Avec la Loi 116, la Loi 116 prévoyait que Hydro-Québec Production devait mettre à la distribution d'Hydro-Québec Distribution un bloc d'énergie, qu'on appelle le bloc d'énergie patrimonial, 165 TWh, qui serait vendu au distributeur au prix de 2,79¢ du kilowattheure sans aucune indexation prévue. Dans la Loi 116, elle ne prévoit uniquement qu'un bloc d'énergie. Il n'y a pas de centrale associée au 165 TWh d'énergie.

205

Donc, demander où se situe Gentilly à l'intérieur du bloc patrimonial, c'est non applicable, tout comme LG-2 n'est pas applicable non plus, parce que la responsabilité de Production est de fournir avec ses moyens de production qu'elle a à sa disposition, à une date donnée, 165 TWh d'énergie à un prix fixé d'avance. Donc, le *ranking*, si je peux dire, d'une centrale, dire: «Où est-elle placée, est-ce que c'est la moins chère, la plus chère», par rapport au bloc d'énergie patrimonial, c'est une question qui est non applicable.

210

215

LE PRÉSIDENT :

220 Très bien. Mais actuellement, le coût de production, on l'avait dit il y a une couple de jours, le coût de production moyen à Gentilly-2, c'est quoi actuellement son coût de production?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

225 Le coût moyen à Gentilly-2, c'est de l'ordre de 6.5¢, dépendant de la quantité des térawattheures produits durant l'année, dépendant de la durée de nos arrêts. Alors, c'est de cet ordre-là. Ça peut varier d'une année à l'autre.

230 Par exemple, on s'oriente vers une année très productive cette année, on devrait être pratiquement à 100 %. Alors, donc, évidemment ça réduit les coûts, comme on l'a expliqué hier.

LE PRÉSIDENT :

235 Très bien. Donc, on fera les nuances concernant les objectifs du bloc patrimonial et de la façon de le comptabiliser.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Oui.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, continuez, monsieur Brosseau.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

245

Oui. Pour ce qui est de la question: «Est-ce que la centrale Gentilly coûte le plus cher ou le moins cher», je pense que j'ai répondu, à votre satisfaction j'espère.

250 Pour ce qui est des coûts de production versus la valeur de l'électricité par type d'équipement, encore une fois, il faut faire attention, parce que Hydro-Québec Production, encore une fois dans la gestion des engagements qu'elle a, elle gère un parc de production énergétique qui représente environ 36 000 MW de capacité installée.

255 Donc, ce n'est pas savoir quel est le *ranking* de la centrale. Hydro-Québec Production, son objectif premier est de desservir la charge locale, la charge du Québec. Donc, c'est vraiment utiliser son parc de production pour rencontrer les besoins du Québec, en premier lieu. Et Hydro-Québec, dans son parc de production, a différentes contraintes qu'elle doit toujours respecter.

260 Si on parle de débit réservé, si on parle de type de centrale, une centrale au fil de l'eau, on ne choisit pas vraiment à quel moment elle peut produire. On produit l'énergie lorsque l'eau se présente aux centrales. Donc, c'est difficile de dire: «Bon, aujourd'hui, je veux partir telle centrale», parce que bon, il y a toujours une gestion à faire des niveaux d'eau dans les réservoirs. La localisation des centrales, dépendamment de la charge à Montréal, c'est peut-être préférable de produire via la Baie James ou via Manic. Donc, il y a une série de contraintes qu'on doit 265 considérer dans la gestion quotidienne qu'on fait du parc de production.

Donc, dire c'est quoi le coût par type d'équipement, il faut faire très attention. Parce que comme je disais l'autre jour, dans un autre cadre malheureusement, dans le parc d'Hydro-Québec, comme je disais, on a des centrales au fil de l'eau, des centrales avec des réservoirs, 270 on a des centrales comme la centrale de Tracy pas très loin d'ici qui est une centrale thermique, qui sert à gérer la pointe. À moins qu'on ait une très, très faible hydraulité, Tracy pourrait facilement rouler en base.

Donc, une centrale en base, telle que Gentilly-2 aussi, c'est une centrale qu'on définit dans notre parc comme étant en base. Donc, on ne peut pas dire: «Aujourd'hui, je la fais rouler; dans deux heures, je ne la ferai pas rouler.» Il faut qu'une fois qu'elle est lancée, qu'elle roule, qu'elle produise, elle continue à produire jusqu'à temps qu'il y ait un arrêt planifié pour faire de l'entretien ou peu importe la raison pour laquelle c'est décidé. Donc, il y a toutes sortes de contraintes comme ça qu'on doit respecter à l'intérieur. 275

Et on a des centrales de fine, fine, fine pointe comme Cadillac, Bécancour. Ce sont des centrales thermiques qu'on utilise pour gérer vraiment la fine, fine pointe d'hiver lorsqu'il fait -30E dans la Vallée du Saint-Laurent avec des vents de 30, 40 kilomètres/heure au mois de janvier. Souvent, ces centrales-là vont être mises en marche nonobstant le coût de production de ces 285 centrales-là parce que, comme je disais tout à l'heure, notre engagement premier est de desservir la charge au Québec.

LE PRÉSIDENT :

290 Vous dites: «nonobstant», mais quelque part, au point de vue économique, il y a un coût. Par exemple, si vous avez le choix entre acheter de l'électricité sur le marché américain pendant deux heures de temps à la pointe et les Américains vous disent: «Bien, là, on vend ça à 200¢ du kilowattheure», vous n'avez pas le choix, vous risquez de devoir l'acheter. Mais si vous payez 200¢ du kilowattheure, ça veut dire que vous êtes prêts... elle vaut 200¢ puisque vous l'achetez à 295 ce prix-là. À quelque part, il doit y avoir une gradation ou une graduation dans la valeur de l'énergie. Plus elle peut être fournie de façon stratégique...

D'ailleurs, dans le dossier de Sainte-Marguerite, je me souviens avoir vu, Hydro-Québec avait fait des études justement en rapport avec ça sur les centrales de base, centrales de pointe, 300 fine pointe, etc., et dans le cas ici de TAG, je me souviens avoir lu des documents justement où Hydro-Québec expliquait qu'au point de vue économique, si Hydro divise le coût du kilowattheure,

le coût de construction et d'opération de la centrale TAG divisé par l'énergie qu'elle produit, on obtient des coûts très, très élevés du kilowattheure.

305 Donc, ça veut dire que la centrale vaut ça. Est-ce que l'électricité qui sort de là vaut ça? Donc, il doit avoir quand même un établissement encore aujourd'hui de graduation dans la valeur de l'électricité pour Hydro-Québec.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

310 Vous avez raison, il y a toujours un arbitrage à faire. Mais on a un avantage dans le parc d'Hydro-Québec Production, c'est que les actifs qu'on a, plusieurs de nos actifs ont plusieurs années de mise en service déjà. Donc, ils sont déjà pas mal amortis. Donc, lorsqu'on les utilise, on les a dans le parc, ce n'est pas un coût supplémentaire, additionnel.

315 Le coût marginal, c'est le coût du combustible. Et dans la gestion des actifs et des activités, on fait une gestion active des combustibles. Donc, on est capable de faire des *edges* sur les prix des combustibles: le pétrole, par exemple, numéro 2, numéro 6 qu'on utilise dans nos centrales. Donc, on utilise des instruments financiers aussi pour s'assurer qu'on a toujours un
320 coût du fuel qui est raisonnable. Et en faisant ça, on est capable de dire...

 Quand je dis: «nonobstant du coût», c'est sûr que si j'avais une centrale qui me coûte 20¢ du kilowattheure et j'avais une opportunité d'acheter à 5¢ du kilowattheure, bien, la décision serait vite prise. Par contre, lorsqu'on se ramasse dans la pointe d'hiver, l'ensemble de nos actifs sont
325 utilisés à leur pleine capacité. D'autant plus avec la croissance de la demande au Québec, notre marge de manoeuvre est très, très limitée. Donc, on va faire appel à l'ensemble de notre parc pour desservir la charge locale du Québec.

 Et si, encore une fois en bon père de famille, on doit faire pour s'assurer que la charge est desservie, on va prendre des mesures, on va prendre des moyens de gestion pour s'assurer
330 que si on a un bris d'équipement, que ce soit d'équipement de production ou de ligne, on a toujours une source d'approvisionnement en *stand-by*, si on peut dire, qui sont des achats d'énergie dans les marchés limitrophes.

335 Sauf que l'avantage qu'on a au Québec, c'est que la pointe de production, la pointe de consommation au Québec, c'est une pointe d'hiver, tandis que dans les marchés limitrophes, ce ne sont pas des pointes d'hiver, ce sont des pointes d'été. Donc, quand vient le temps d'acheter de l'énergie, souvent en période de pointe pour nous, les prix sont quand même relativement faibles dans les marchés limitrophes.

340 Ça fait qu'on a cet avantage-là de dire, oui, si je suis obligé d'acheter en pointe, ça ne veut pas dire que je veux acheter à 200 \$, 300 \$, 600 \$, 1 000 \$ du kilowattheure. C'est un très, très gros avantage qu'on a.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'existe pas vraiment de normalisation de coût, en ce moment, chez Hydro-Québec. C'est ce que je dois comprendre? C'est la valeur en fonction du type de centrale. Vous n'avez pas de comptabilisation normalisée. C'est ça qu'on doit comprendre?

350

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Vous pouvez à peu près dire ça, oui.

355

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Nous avons une question hier, pour 2003, s'il y avait de l'information concernant les prix moyens de vente et d'achat d'énergie sur import-exportation en 2003.

360

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Pour être sûr que la réponse que je vais donner soit claire, juste faire une...

365

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez nous nuancer ça.

370

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Le nuancer quelque peu, bien sûr, vous commencez à connaître. Hydro-Québec, effectivement de par la nature de son parc avec les grands réservoirs qu'on a, on a un avantage de pouvoir faire ce qu'on appelle nous autres des achats-reventes. Ça nous permet de stocker de l'eau dans nos réservoirs alors que les prix sont faibles dans les marchés externes et permettre de vendre nos surplus quand les prix sont très élevés. Donc, il faut faire attention, il y a une nuance à faire. Et aussi, il y a des activités de courtage qui ont lieu chez Hydro-Québec, où on fait des achats-ventes dans les marchés directement.

375

Donc, quand on regarde les chiffres d'Hydro-Québec, de façon générale dans les états financiers, les états financiers ne font pas nécessairement la distinction des activités dites de *trading* dans les marchés et les activités d'achat-revente. Donc, les chiffres que je vais vous donner, je vais vous donner un chiffre qu'on appelle net, nous autres, ce qu'on appelle les sorties nettes des réservoirs.

380

385

Donc, quand on parle d'une sortie nette, ça veut dire qu'il y a de l'eau à la fin de l'année qui est sortie des réservoirs, qui a été des ventes dans des marchés extérieurs. Si on avait des chiffres de sortie nette négative, ça voudrait dire qu'on a été importateur. Comme on disait hier, l'année 2004, on s'enlignait pour être importateur net, donc avoir des entrées dans les réservoirs à la fin de l'année.

390

Donc, si je cumule les chiffres de 2001 à 2003, on a vendu dans les marchés externes environ 27 TWh de l'année 2001 à 2003, pour un revenu total de 2.4 G\$, ce qui donne un prix de vente moyen par mégawattheure de 89 \$ canadiens du mégawattheure. Donc, si on compare ce prix de vente là moyen de nos activités externes avec le prix de revient d'une centrale telle que G-2, G-2, on dit que c'est autour de 6¢ du kilowattheure ou 60 \$ du mégawattheure, on voit que le projet de G-2 est un projet qui est très, très économique et très rentable pour Hydro-Québec dans le cadre de ses activités, en général.

395

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

400

Juste pour être bien certain, si j'ai bien saisi, vous nous dites que pour 2004, vous allez être importateur net ou...

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

405

On s'enligne pour être importateur net, effectivement. Tout comme on l'avait dit au printemps dernier devant la Régie de l'énergie, la situation de l'eau dans les cours dans les dernières années, on a eu quatre ou cinq années consécutives de très, très faible hydraulité. Donc, pour rencontrer les engagements d'Hydro-Québec, on a été obligés de puiser dans nos grands réservoirs, tels que Manic-5 et Caniapiscou, donc baisser le niveau des réservoirs pour rencontrer nos engagements.

410

Et cette année, oui, il a plu. Dieu merci qu'il a plu! il était temps pour nous autres. Mais ça nous a permis de remonter le niveau des réservoirs, mais toujours est-il, à la fin de l'année, Hydro-Québec va avoir procédé à plus d'achats dans les marchés que des ventes dans les marchés.

415

Parce qu'encore une fois, il faut faire attention ici. Les réservoirs, quand on dit qu'il y a de l'eau dans les réservoirs, c'est de l'énergie. Donc, c'est vraiment de l'énergie qui est consommée quotidiennement, horairement. Tandis que la centrale G-2 et les autres projets que Hydro-Québec regarde, c'est des projets, oui, il y a de l'énergie, bien sûr, mais aussi ce sont des projets de puissance.

420

Donc, comme Thierry Vandal le disait devant la Régie, notre marge de manoeuvre en tant que puissance est de plus en plus serrée. Et c'est la raison pour laquelle Hydro-Québec est entrée dans une phase de développement de projets et de construction de nouveaux projets et aussi de réfection majeure de nos centrales, pour s'assurer que notre bloc de puissance ne décroît pas, mais bien au contraire soit en croissance pour que Hydro-Québec en général, à la fin de la journée, puisse continuer à croître, et, pour Hydro-Québec Production, maintenir son parc de production en place et aussi pouvoir participer aux appels d'offres du distributeur et participer dans les marchés dans les années à venir.

430

LE PRÉSIDENT :

435 Donc, c'était l'ensemble des explications. Avez-vous d'autre chose à rajouter, monsieur Brosseau?

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

440 Juste une petite chose. Concernant le tableau, vous aviez demandé, je pense avant-hier, un graphique couplant la production planifiée et l'évolution de la demande.

LE PRÉSIDENT :

445 Oui.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

450 Cette demande-là, moi, je vous référerai au Plan d'approvisionnement du distributeur qui a été déposé fin octobre, si je me rappelle bien, auprès de la Régie de l'énergie. Ce document-là va vous donner vraiment la croissance de la demande au Québec et les moyens que le distributeur doit prendre pour rencontrer cette demande-là.

455 Parce qu'encore une fois, il faut bien distinguer le rôle du distributeur et le rôle du producteur. Hydro-Québec Production doit gérer, exploiter et produire de l'énergie, et on vend de l'énergie, nous autres, de façon générale au marché de gros. Et un de notre marché de gros privilégié, c'est le distributeur. La gestion de la demande et l'approvisionnement de la demande au Québec, strictement au Québec, est faite par le distributeur.

460 Donc, le genre de question que vous vous posiez l'autre jour, le genre d'information, c'est de l'information qui est disponible auprès du distributeur. Et son dernier plan qui a été déposé, c'est fin octobre 2004, et a juste été déposé, il n'a pas encore été approuvé. C'est de l'information qui se retrouve sur le site de la Régie de l'énergie, qui est facilement accessible pour vous.

465 **LE PRÉSIDENT :**

 On va jeter un coup d'oeil là-dessus.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

470 Monsieur Brosseau, pendant que vous êtes là, est-ce que vous avez pu mettre la main sur la charte comptable que vous m'aviez promise hier?

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

475

Je vous l'avais promise, effectivement. J'ai parlé avec le contrôleur chez nous, il est en train d'élaborer la charte; pas l'élaborer au sens propre, mais la mettre sur pied. Vous devez vous en douter, ce n'est pas un document qui a deux, trois lignes uniquement. Marcel m'a dit qu'on essaierait de nous l'envoyer. Je pense que ça fait partie des problèmes informatiques qu'on a eus.

480

Parce que quand j'ai quitté le bureau ce matin, Marcel m'a dit qu'il était sur le point de compléter le document. Alors, j'espère pouvoir vous le donner d'ici la fin de la séance; sinon, on va vous l'envoyer dans les jours qui viennent sans aucun problème.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

485

Parfait, merci.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

490

Il y a beaucoup d'informations là-dedans.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

495

Merci.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Avec plaisir.

500

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Alors, monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

505

Oui, monsieur Rhéaume.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

510

... je voulais préciser cette information. Mais par contre, vous aviez parlé aussi, monsieur le président, hier, d'un article de journal ou d'un livre concernant l'avenir du nucléaire, *Le nucléaire, l'avenir de l'écologie*, de monsieur James Lovelock. Alors, j'ai justement l'information ici et on pourrait éventuellement déposer la préface du livre. Et vous avez aussi l'adresse Internet pour pouvoir obtenir l'information.

515

LE PRÉSIDENT :

520 Vous pouvez déposer. Mais nous, on va regarder la question des droits d'auteur pour être certains, parce qu'il y a toujours cette question-là lorsqu'on fait affaire, par exemple, à des articles scientifiques, donc il y a des droits d'auteur reliés à ça ou des livres. Alors, je ne peux pas m'engager à déposer une préface de livre, mais on va la regarder, voir si on peut la déposer.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

525 Alors, pour ce qui est des quelques feuilles ici, monsieur le président, alors c'est marqué que:

Vous êtes autorisés à photocopier et à diffuser ce document autour de vous sous forme d'intégral avec mention de la source sous la forme suivante.

530 Et qui est la préface du professeur Lovelock et aussi de Bruno Comby aux Éditions TNR, www.ecolo.org et www.comby.org.

LE PRÉSIDENT :

535 Très bien. Alors, vous pouvez déposer. On va prendre ça en note. Alors, je vous remercie.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

540 Et monsieur le président, on avait une information additionnelle aussi concernant la piscine de stockage à Gentilly, une information importante à vous signaler. Et monsieur Marc Aubry va procéder.

LE PRÉSIDENT :

545 Oui, allez-y.

M. MARC AUBRY :

550 Un intervenant avait posé la question: «Qu'arriverait-il si un petit Cessna venait percuter le bâtiment au-dessus de la piscine?» Et monsieur l'intervenant avait demandé si la piscine était sous le dôme; je crois reprendre les propos de l'intervenant. Monsieur l'intervenant, en faisant référence au dôme, parlait du bâtiment réacteur. Enfin, c'est mon interprétation. Et je lui ai
555 répondu que d'abord, la piscine, oui, était bien à l'extérieur du bâtiment réacteur et que, à ma connaissance, la toiture n'était pas bétonnée, était une toiture ordinaire. Or, après vérification visuelle sur place, le plafond au-dessus de la piscine est un plafond bétonné.

560 Donc, il nous semble virtuellement impossible qu'un petit Cesna puisse défoncer cette
toiture, sachant, pour avoir déjà piloté un petit appareil Cesna, que cet appareil est très léger, se
déplace même à main d'homme au sol, c'est ainsi qu'on fait son déplacement au sol.

LE PRÉSIDENT :

565 Très bien. De toute façon, nous pourrons voir ladite piscine la semaine prochaine lors de
la visite que nous allons faire à la centrale.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

570 Exactement, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

575 Ça va. Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des informations à nous
communiquer? Oui, madame Thompson.

Mme PATSY THOMPSON :

580 Pour vous informer qu'on a fait le dépôt du dernier document qui traitait de la perception de
risque, c'était celui de l'évaluation environnementale qui a été faite pour la remise en service de la
centrale Pickering A. Donc, c'est un document qui est daté d'avril 2000 et c'est les sections 6.9 et
7.2.8 qui traitent essentiellement des mêmes choses qu'on a présentées hier pour Bruce A. Donc,
c'est les effets sur les conditions socio-économiques et aussi l'état de référence avant la remise
en service.

585 Deuxième complément d'information. Il y avait eu une question sur: est-ce que
l'assurance qui est sous la loi de la responsabilité nucléaire couvrirait des dommages dans
l'éventualité d'un acte terroriste? La réponse, c'est oui.

590 Puis je pourrais peut-être apporter un complément d'information. La loi fédérale sur la
responsabilité nucléaire prévoit que le gouvernement fédéral prendrait à sa charge les coûts reliés
à un éventuel accident qui serait au-delà de l'assurance qui est détenue par l'opérateur. Et ça,
c'est pour ce que la loi appelle des installations nucléaires désignées. La centrale G-2 d'Hydro-
Québec est une installation désignée pour les fins de la loi.

595 Dans le cas spécifique des dommages reliés à un acte terroriste, ce genre de dommages
là n'était pas prévu à l'origine dans la loi. Il y a eu une entente entre, je n'ai pas le nom en
français, mais c'est le Nuclear Insurance Association of Canada et le ministre des Ressources
naturelles, le ministère fédéral. Cette entente-là a eu lieu en décembre 2002 et aussi a été
600 renouvelée en janvier 2003, à l'effet que le gouvernement fédéral couvrirait ces risques particuliers
là. Dans l'entente de 2003, il était stipulé que c'était pour 2003 seulement. Puis par la suite, il y a
eu d'autres négociations et l'entente a été reconduite pour 2004.

605 Pour couvrir ce risque supplémentaire là, il y a des primes supplémentaires qui ont été perçues par le Nuclear Insurance Association of Canada. Ces primes supplémentaires là ont été remises au gouvernement fédéral par le biais de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

LE PRÉSIDENT :

610 Très bien.

Mme PATSY THOMPSON :

615 Puis en fin d'avant-midi aujourd'hui, on a eu une confirmation du ministère des Ressources naturelles à l'effet que cette entente-là, qui semblait être temporaire, était devenue permanente. Donc, ce genre de dommages là est couvert maintenant et va être couvert dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

620 Très bien, je vous remercie.
Oui, monsieur Bédard?

M. GILLES BÉDARD :

625 Oui, monsieur le président, un complément. Concernant les frais, les coûts encourus lors d'une urgence, nonobstant ce qui est prévu par Hydro-Québec et le support du fédéral, c'est que le mode de fonctionnement au Québec quand survient une urgence évidemment dont l'impact dépasserait le site, la propriété d'Hydro-Québec, généralement c'est le gouvernement du Québec
630 qui assume au départ les frais. Et après, il y a des discussions pour remboursement soit via les assurances, soit avec le fédéral si les sommes impliquées dépassent un certain montant. Ce qui est convenu généralement, c'est que l'ensemble des ministères et organismes qui ont à intervenir défraient eux-mêmes les coûts de leur personnel, de leurs opérations.

635 En ce qui a trait aux coûts qui pourraient être sous forme d'allocation d'indemnité pour les gens qui pourraient être déplacés, c'est le ministère de la Sécurité publique, par le biais d'un décret, qui, lui, assume ces frais-là dans un premier temps, tout cela pour accélérer évidemment la procédure. Et par la suite, il y a des discussions appropriées pour récupérer les sommes par le gouvernement du Québec.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

645 Du côté des autres personnes-ressources, ça va pour l'information? Très bien. Je vous remercie.

Alors, nous allons maintenant inviter une personne inscrite au registre, madame Marie-Claude Lacourse. Bonjour, madame Lacourse.

650

Mme MARIE-CLAUDE LACOURSE :

Bonjour! Peut-être pour continuer dans la foulée de mes questions d'hier, je voudrais m'adresser à la Commission de contrôle et de surveillance nucléaire un peu pour poser une question un peu globale, peut-être qui touche moins toute la problématique très spécifique de la centrale de Gentilly-2.

655

Je voulais nous placer dans un contexte de développement durable et poser la question si depuis les événements de septembre 2001 et sur fond de guerre à l'échelle mondiale, est-ce que la Commission de contrôle et de surveillance nucléaire prend en compte, au niveau international, des nouvelles données de haut risque de conflit nucléaire, étant donné la facilité avec laquelle n'importe quel pays peut se procurer des produits nécessaires à fabriquer des armes nucléaires.

660

Et ma question était: est-ce qu'il est sage et de bon sens, dans une vision globale, de nucléariser la planète.

665

LE PRÉSIDENT :

Madame Thompson, je ne sais pas si c'est vraiment la CCSN qui a cette position ou si c'est Énergie atomique du Canada ou Ressources naturelles du Canada, mais je vais vous laisser aller là-dessus, sur la position canadienne sur le nucléaire.

670

Mme PATSY THOMPSON :

Monsieur le président, le Canada est signataire des accords relatifs à l'application, ça s'appelle des garanties, et il y a un protocole additionnel qui est signé, qui est un protocole additionnel au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Donc, le Canada est signataire de cette entente-là et le gouvernement canadien a mandaté la Commission canadienne de sûreté nucléaire de remplir les engagements du Canada.

675

680

La façon dont on opère, c'est que les détenteurs de permis ont une condition au permis, qui s'appelle «la condition sur les garanties», et cette condition-là prévoit les mesures pour s'assurer qu'il y a un inventaire très serré de tout le matériel radioactif, tout le matériel nucléaire. Puis aussi, la condition de permis fait en sorte que les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique puissent avoir accès au site et faire les inspections.

685

La centrale de Gentilly a rencontré toutes les exigences par rapport aux garanties et les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique se sont faites de façon acceptable. Le Canada a toujours rempli ses obligations par rapport à ce traité-là.

690

Donc, le mécanisme de contrôle, c'est, essentiellement, tous les pays signataires du traité font un inventaire très, très serré de tout le matériel radioactif qui est produit. Puis ça, ça s'applique pour l'ensemble des installations qui sont réglementées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

695

LE PRÉSIDENT :

Donc, en ce qui concerne le territoire canadien, il y a des normes très serrées, c'est ce que vous nous dites, donc des contrôles, des surveillances, des restrictions d'accès aux aires de stockage et combustible irradié, par exemple. Donc, c'est ce que vous êtes en train de nous dire.

700

Mais du côté international, par exemple, on sait que Énergie atomique du Canada a déjà vendu, vend, j'imagine, encore des réacteurs nucléaires à l'étranger. Quelles sont les exigences canadiennes en matière de réacteurs canadiens vendus à l'étranger, la gestion des combustibles usés?

705

Mme PATSY THOMPSON :

C'est les mêmes conditions. C'est que ce genre d'activité là peut seulement se faire avec les pays qui sont signataires du traité sur la non-prolifération. Donc, il n'y a pas de matériel nucléaire canadien qui pourrait se retrouver dans des pays qui ne sont pas signataires. C'est la compréhension que j'en ai.

710

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas seulement les réacteurs. Je crois que le Canada est un gros producteur d'uranium également?

715

Mme PATSY THOMPSON :

C'est la même chose. Quand je parle des activités nucléaires, ça comprend le cycle en entier.

720

LE PRÉSIDENT :

Donc, le commerce d'uranium que le Canada fait, le Canada le fait uniquement avec des pays qui sont signataires du traité.

725

Mme PATSY THOMPSON :

730

C'est ça. Puis il y a aussi l'inventaire qui est tenu au niveau du matériel qui se promène. Parce que le matériel va partir du Canada, partir des mines en Saskatchewan, il y a une étape qui se fait en Ontario au niveau de la poudre qui va servir à fabriquer le combustible. Donc, il y a une activité comptable qui est faite de tout ce matériel-là. Puis il y a comme une consolidation

735

comptable aussi qui est faite à chaque année par les différents pays pour que les chiffres s'alignent.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

740

C'était ma question.

LE PRÉSIDENT :

745

Concernant la position officielle ou le point de vue officiel du gouvernement canadien sur l'industrie nucléaire civil, disons vraiment en termes de production d'énergie, est-ce qu'on a un endroit où on peut retrouver une telle position?

750

Par exemple, souvent, on va voir des sites Internet au gouvernement fédéral où on a toujours la mission du ministère ou la raison d'être ou les objectifs qui sous-tendent. Tantôt, madame Lacourse a fait mention du développement durable. On va voir tel ministère dire: «Nous, on adhère au développement durable. Voici nos principes, voici notre mission.»

755

Est-ce qu'on a quelque part l'équivalent pour la position sur le développement de l'industrie nucléaire civil? J'imagine qu'il doit exister quelque part une position canadienne en disant, je ne sais pas: «Oui, le Canada veut développer.» Parce que j'imagine que les réacteurs CANDU ont été développés avec des aides financières du gouvernement fédéral à l'époque. Donc, ça veut dire implicitement qu'il y avait une position favorable au nucléaire du côté du gouvernement fédéral; sinon, il n'aurait pas donné appui.

760

Est-ce qu'il existe une position officielle et formelle concernant le développement des réacteurs et le commerce de l'uranium au Canada?

Mme PATSY THOMPSON :

765

En réponse à cette question-là, il faut se rappeler que le mandat de la Commission canadienne de sûreté nucléaire n'est pas relié au développement de l'énergie nucléaire, notre mandat est vraiment strictement au niveau de la réglementation. Les aspects dont vous parlez, ça relève d'Énergie atomique du Canada limitée.

770

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Mme PATSY THOMPSON :

775

Puis il y a aussi des activités au ministère des Ressources naturelles au niveau des...

LE PRÉSIDENT :

780

Mais par contre, si on voulait communiquer avec un organisme fédéral pour avoir la position, quel serait l'organisme à ce moment-là? Ce serait Énergie atomique du Canada?

Mme PATSY THOMPSON :

785

Je pourrai vérifier pour confirmer. Je dirais soit le ministère des Ressources naturelles ou Énergie atomique du Canada limitée, mais je vais vérifier et confirmer.

LE PRÉSIDENT :

790

Très bien. À ce moment-là, la commission pourra adresser une demande de renseignement à ces organismes-là pour obtenir la position du gouvernement canadien concernant l'industrie nucléaire civil.

Oui, madame Lacourse.

795

Mme MARIE-CLAUDE LACOURSE :

800

Je voulais peut-être juste mentionner que peut-être qu'on fait face dans le contexte aujourd'hui à des nouvelles données internationales, en ce sens qu'il y a un nouveau comportement de la part de certains pays, on pourrait dire, qui transgressent des lois et des contrats, qui refusent de... même s'ils signent un contrat, ils peuvent très bien revenir sur leur parole, par exemple la Corée du Nord et peut-être d'autres pays.

805

C'est juste pour dire que ce serait peut-être de prendre en compte un nouveau comportement. Peut-être que le nucléaire a eu son temps, mais que dans les nouvelles données d'aujourd'hui, il est peut-être temps de penser à une nouvelle façon de faire les choses. C'était une remarque, en fait, pour amener une réflexion.

LE PRÉSIDENT :

810

Très bien.

Mme MARIE-CLAUDE LACOURSE :

815

Merci.

LE PRÉSIDENT :

820 Et je vous invite, si vous le désirez, à produire un mémoire devant la commission. La commission va revenir ici même le 14 décembre. Alors, je vous invite fortement, si vous le désirez, bien entendu, vous êtes la bienvenue pour nous présenter un mémoire.

Mme MARIE-CLAUDE LACOURSE :

825 C'est parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

830 Je vous remercie.
Maintenant, monsieur Michel Fugère.

M. MICHEL FUGÈRE :

835 Bonjour à tous!

LE PRÉSIDENT :

840 Bonjour, monsieur.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bonjour.

M. MICHEL FUGÈRE :

845 Bonjour. Pour revenir à James Lovelock, vous avez ouvert une porte, je pense, qui est particulièrement intéressante.

850 Moi, j'aimerais vous ramener à un document qui a été déposé en 94, un document qui fait référence à une émission radio avec le père du nucléaire civil en France, monsieur Jean-Pierre Viger, document qui a été déposé en 94 d'ailleurs. Vous avez la transcription en plus de ça, si vous êtes fatigués de lire, parce que je sais que vous allez avoir beaucoup de documentation à lire, ça va simplifier les choses.

855 Monsieur Jean-Pierre Viger, donc père du nucléaire civil en France, est venu au Canada et il s'est promené partout à travers le monde pour nous avertir que finalement, après avoir été lui-même un promoteur de l'énergie nucléaire, constatait l'échec monumental de cette technologie lorsqu'on considère les bénéfices qu'on attendait d'elle.

860 D'après lui, c'est une technologie qui a été utilisée de façon prématurée et il nous a mis en
garde en nous mentionnant clairement que les accidents, tels ceux de Three Miles Island et
Tchernobyl, sont des accidents qui ne sont pas... non, il n'a pas parlé de Three Miles Island, il a
parlé de Tchernobyl. Il nous a mentionné qu'un accident à Tchernobyl n'était pas l'apanage d'une
mauvaise technologie russe. D'après lui, c'est une situation que nous allons être appelés à revivre
865 si rapidement on ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour sortir de ce mauvais choix
technologique.

Alors, l'un dans l'autre, on peut s'amuser à sortir ici et là des positions de différents
870 penseurs concernant la technologie en question, je pense que celle de monsieur Jean-Pierre
Viger est particulièrement intéressante dû au fait de la très haute influence et la très grande
importance qu'il a eues dans ce secteur d'activité.

Maintenant, il faudrait aussi remettre les pendules à l'heure. Que l'on parle de monsieur
Lovelock ou de monsieur Hubert Reeves, bien entendu, lorsque ces gens-là nous interpellent sur
875 le choix de ces énergies-là et sur la situation dramatique dans laquelle nous sommes, il faut bien
comprendre qu'ils ne font pas l'éloge de ladite filière énergétique, mais on nous met plutôt en face
d'une situation que les fournisseurs d'énergie...

LE PRÉSIDENT :

880 Ça, je comprends ça, mais je ne veux pas partir de débat...

M. MICHEL FUGÈRE :

885 J'en ai pour deux secondes, juste pour terminer le...

LE PRÉSIDENT :

890 ... vous comprenez, mais c'est des choses qu'on peut traiter en deuxième partie
d'audience.

M. MICHEL FUGÈRE :

895 Oui, je comprends, mais vous avez ouvert la porte.

LE PRÉSIDENT :

900 J'ai ouvert la porte à des questionnements, à des questions. Nous sommes en première
partie d'audience. Vous êtes libre de venir en parler le 14 décembre.

M. MICHEL FUGÈRE :

C'est juste pour prendre la peine de...

905 **LE PRÉSIDENT :**

On accepte des courts préambules à la question, mais je ne veux pas non plus entraîner un débat et susciter des échanges à ce stade-ci, vous comprenez?

910 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Non, non. C'est des échanges que je vais avoir du plaisir à relever en audience publique. Mais je pense que dès maintenant, il est important que tout le monde réalise que si actuellement nous sommes dans cette situation-là, c'est parce que les fournisseurs d'énergie n'ont pas pris la responsabilité qu'ils avaient à prendre pour planifier la sortie et du nucléaire et des...

915

LE PRÉSIDENT :

Mais vous comprenez, on peut discuter de différentes facettes relativement à ça, mais je préférerais attendre au mois de décembre pour en discuter.

920

M. MICHEL FUGÈRE :

Alors, ça va me faire plaisir de revenir avec ça au mois de décembre.

925

Maintenant, pour revenir aux informations qui nous ont été ramenées concernant les assurances, il y a d'autres informations que j'aimerais vérifier, moi, à savoir s'il est vrai que les fabricants de pièces qui sont dédiées à la production d'énergie nucléaire, est-ce que ces fournisseurs-là n'auraient pas réussi à faire en sorte qu'ils soient exclus de toute responsabilité s'il advenait, par exemple, un accident où la pièce qu'ils ont fabriquée serait mise en cause.

930

Or, on a vu souvent, mettons dans l'industrie automobile, lorsqu'une compagnie met une voiture sur la route, il arrive un accident, les fabricants sont responsables de la technologie qu'ils mettent sur la route, alors que d'après les informations que j'aurais eues, moi, dans le monde du nucléaire, on fait ici un encart particulier pour eux.

935

Alors, j'aimerais ça savoir si effectivement ils sont exclus de toute responsabilité.

LE PRÉSIDENT :

940

Donc, on parle de responsabilité civile, c'est à ça que vous faites allusion, en cas d'accident. Autrement dit, des gens feraient des poursuites et ils seraient protégés donc par une loi quelconque qui empêcherait les gens -- un peu comme le *no fault* automobile, mais appliqué à l'industrie nucléaire. Donc, ce serait à l'échelle canadienne.

945

Madame Thompson, pouvez-vous nous renseigner à ce niveau?

Mme PATSY THOMPSON :

950 Je n'ai absolument aucune idée. Je vais me renseigner et revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

955 D'accord. Donc, la question était relativement claire, monsieur Fugère parlait vraiment des fabricants, des fournisseurs et peut-être aussi des constructeurs spécialisés dans le domaine du nucléaire. Donc, bénéficient-ils d'une protection quelconque en vertu d'une loi en cas d'accident? Est-ce que les gens peuvent avoir des recours collectifs ou des recours civils contre un fabricant dans lequel cas on démontrerait, bien entendu, où il y aurait une responsabilité de sa part relié à un accident. Alors, vérifiez cette information, s'il vous plaît.

960

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

965 Monsieur Rhéaume, je pense qu'un de vos fournisseurs, c'est Énergie atomique Canada qui prépare les plans, etc. Est-ce qu'ils offrent une garantie au cas où il y aurait une défectuosité dans les plans, qui ferait en sorte qu'il y aurait un incident malheureux?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

970 Alors, monsieur le président, je vais consulter les gens de l'EACL qui sont ici, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

975 Oui, monsieur Rhéaume?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

980 Alors, monsieur le président, la réponse actuellement, c'est qu'il y a une certaine responsabilité de la part du concepteur, mais on ne pourrait pas établir quelles sont les limites. On va vérifier ça avec les gens d'EACL et on pourra vous revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

985 Merci, monsieur Rhéaume, très bien. Oui, monsieur Fugère.

M. MICHEL FUGÈRE :

990 Pour revenir toujours à cette fameuse assurance, bon, on nous a mentionné que le fédéral va prendre la partie extérieure au site d'Hydro-Québec, la partie civile finalement, là.

Alors, moi, j'aimerais ça avoir en main les... il doit y avoir des protocoles de procédure de compensation, j'imagine. Un fermier, si sa ferme est contaminée, alors il y a des dédommagements de personnes pour le fait d'avoir à les déplacer, etc., mais il y a aussi les biens de ces personnes-là, bâtiments, les animaux, tu sais.

995

Alors, j'aimerais voir les formules, les procédures déjà élaborées pour s'assurer que, aussitôt qu'un événement semblable se passerait, dans l'éventualité où ça se passerait, pour voir comment est-ce que les citoyens vont pouvoir rapidement avoir en main les processus à suivre pour obtenir compensation.

1000

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bédard, peut-être vous d'abord?

1005

M. GILLES BÉDARD :

Oui. Bon, évidemment, le ministère a une approche de gestion des conséquences. Donc, ça élimine tout ce qu'on pouvait parler auparavant. L'origine de l'incident, qu'il soit naturel ou accidentel, ou même malveillant, ou d'une exonération quelconque, le principe est une intervention rapide. Et il y a eu des changements significatifs depuis la dernière année, qui ont d'ailleurs été mis en fonction lors des inondations de Montauban, c'est-à-dire que, dans les 24 à 48 heures, les gens peuvent déjà recevoir des indemnisations, dans un premier temps.

1010

Et ça, c'est basé sur des décrets. Il y a deux sortes de décrets: il y a des décrets permanents qui fixent les règles générales d'indemnisation et de support aux citoyens, et il y en a d'autres qui sont créés à la pièce à partir des prérogatives du ministre.

1015

On pourrait très certainement vous déposer un modèle de décret permanent, qui vous donnerait une idée.

1020

Il n'y a pas de décret spécifique pour le nucléaire. Par contre, il est très clair que l'organisation interviendrait et que le ministère supporterait les citoyens. Après, bien, là, il y aurait ce que je vous parlais tout à l'heure, les tractations avec le fédéral, dépendamment des clauses. Et il y a toujours une clause de fonds qui fait que, lorsque les dépenses encourues par un sinistre majeur dépassent un certain montant qui est relié à la population du Québec, il y a une intervention du fédéral à ce moment-là.

1025

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans ce cas-ci, il n'existe pas de formulaire spécifique de réclamation en cas d'accident nucléaire.

1030

M. GILLES BÉDARD :

1035 Actuellement, non, chez nous, il n'y en a pas comme tel.

LE PRÉSIDENT :

1040 Donc, ce sont les formulaires standards qu'on peut retrouver du côté de la protection publique. Donc, il n'existe rien de spécifique au nucléaire.

Monsieur Fugère, voulez-vous avoir des précisions en rapport avec ce que monsieur Bédard vient de dire?

1045 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Oui. Bien, en tout cas je pense, moi, que ce serait intéressant de voir comment est-ce qu'on a prévu. Tu sais, il doit y avoir des plans certainement liés aux plans des mesures d'urgence et de suivi, il doit y avoir certainement... on a dû parler en quelque part de la façon dont on va procéder pour faire ça. Or, s'il y a des papiers là-dessus, j'aimerais ça, moi, y avoir accès.

LE PRÉSIDENT :

1055 Monsieur Bédard nous a dit qu'il n'y avait pas de papier spécifique.

M. GILLES BÉDARD :

1060 Ce qu'il y a, monsieur le président, c'est des balises. C'est normé, quand même. Exemple, il y a un per diem pour les citoyens, des dépenses admissibles, dépendamment si c'est des frais d'hébergement, pour l'alimentation des gens, des choses comme ça. Mais c'est un programme général qui pourrait s'appliquer tout aussi bien à un verglas qu'à d'autre chose. Il y a des programmes qui sont spécifiques pour les sinistres qui sont récurrents, comme les inondations.

1065 Compte tenu que le nucléaire ne s'est jamais présenté comme occasion, ça n'a pas été traité dans les premiers. Ce n'est pas impensable qu'il n'y en ait pas un éventuellement qui soit précisé. Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Donc, ce serait vraiment un programme général. Mais à ce moment-là, on pourrait vous le faire suivre pour information.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, il n'y a pas de problème, on peut déposer l'information disponible. Mais je crois que ce que vous cherchez, c'est, par exemple, qu'est-ce qui est prévu pour une propriété qui serait contaminée par une retombée. C'est ça?

1075 **M. MICHEL FUGÈRE :**

C'est ça.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour l'instant, ce que je comprends, c'est qu'il n'y a rien de spécifique. Ce serait ajusté ou créé en fonction du type d'incident qui se produirait.

1085 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Bien, moi, je pense que, là, la question s'adresse en quelque part, tant qu'à moi, à l'assureur. Je veux dire, tu sais, c'est le gouvernement canadien actuellement qui prévoit payer la facture advenant un incident désagréable.

1090

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, on a pu faire le tour de ce côté-là.

1095 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Bon, alors, j'imagine, moi, qu'on a dû quand même, à la lumière de Tchernobyl où on sait qu'est-ce que ça a impliqué comme dégâts, on a dû, j'imagine en tant qu'assureur, se donner une évaluation des coûts approximatifs que ça pourrait impliquer que de dédommager une région qui serait catastrophée.

1100

LE PRÉSIDENT :

On peut adresser la question...

1105

M. MICHEL FUGÈRE :

Un assureur n'assure pas comme ça en l'air.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

On peut adresser la question à madame Thompson. Parce que j'imagine, effectivement, que le barème du premier 70 M\$, bon, bien, pourquoi c'est 70? Pourquoi pas 20, pourquoi pas 100? Il doit être basé sur quelque chose.

1115

Madame Thompson, est-ce qu'on a des informations du côté du gouvernement canadien sur des modalités de compensation et comment les calculs se font dans des scénarios de compensation, si ça existe?

1120 **Mme PATSY THOMPSON :**

Je n'ai pas l'information, mais je vais faire le suivi et fournir l'information au BAPE dans les plus brefs délais.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Vous comprenez que dans la logique, s'il y a un montant de 70 M\$ qui existe, c'est parce que quelqu'un a dû faire un calcul quelque part pour faire un estimé.

1130 Oui, monsieur Bédard.

M. GILLES BÉDARD :

1135 Une précision quand même importante. C'est que l'aide financière du gouvernement du Québec est toujours considérée comme une aide de dernier recours. Donc, elle ne se substitue pas aux dommages qui sont déjà assurables ou assurés. S'il y a une assurance qui couvre, c'est évident que c'est ça qui va passer en premier.

1140 Par contre, dans le cas de ce qui est généralement l'intervention du gouvernement, c'est dans les cas où il n'existe pas d'assurance, les inondations ce qu'on appelle à l'eau claire, les glissements de terrain, des choses comme ça qui ne sont pas couvertes pas des assureurs.

1145 Dans un cas comme ça, tout cela n'empêche pas le fait qu'il y aurait intervention rapide, mais il y aurait très certainement des discussions pour que le gouvernement puisse récupérer les sommes qui pourraient être dues dans des programmes quelconques.

LE PRÉSIDENT :

1150 Je comprends que c'est le dernier recours, que c'est sûrement les polices d'assurance privée. Donc, personnellement, je ne me souviens pas dans ma police d'assurance si j'ai une clause, s'il y a un incident nucléaire, est-ce que je suis couvert par ma police d'assurance. Là, je ne le sais pas. Il faudrait que j'en prenne connaissance.

M. GILLES BÉDARD :

1155 Généralement, j'aurais tendance à vous dire que tout ce qui est vraiment dangereux ne l'est pas. C'est le cas des accidents, tout ce qui touche le Act of God, les inondations à l'eau claire, les glissements de terrain, à moins que ça soit spécifié très précisément dans une police d'assurance.

1160

LE PRÉSIDENT :

Act of God, oui.

1165 **M. GILLES BÉDARD :**

Mais le BAC pourrait donner des informations précises là-dessus, le Bureau d'assurance du Canada.

1170 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Moi, je peux vous donner la réponse là-dessus. Sur votre assurance privée, si vous allez vérifier, jamais on va vous dédommager si c'est en lien avec un accident nucléaire. Vous pouvez vérifier. Tout Québécois qui a une police d'assurance, allez voir ça, puis comptez pas là-dessus.

1175

LE PRÉSIDENT :

Mais on pourra faire une demande de renseignements au Bureau d'assurance du Canada.

1180 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Très bonne idée.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1185

Monsieur Bédard, juste une petite question. Malgré la très faible probabilité d'accident nucléaire, est-ce que ce ne serait pas pertinent d'engager maintenant des tractations avec le fédéral relativement à établir un modus operandi face à ces remboursements-là?

1190 **M. GILLES BÉDARD :**

Monsieur le commissaire, ça n'a pas été envisagé à date. Il faudrait, pour donner une réponse satisfaisante, que je vous parle un peu de la relation qu'on a avec les probabilités comme organisation.

1195

C'est qu'il y a deux aspects: il y a l'aspect qui touche l'analyse probabiliste, les risques que survienne un accident, et il y a aussi l'autre aspect qui est plus l'évaluation des conséquences comme telles.

1200

En ce qui a trait à l'analyse probabiliste, bon, dans les domaines des risques naturels, c'est assez peu utilisé parce que souvent il manque des informations. Les modèles mathématiques ne sont pas à point pour pouvoir prévoir avec justesse quand pourrait survenir un événement quelconque.

1205

Au niveau technologique, c'est très différent parce que ce sont des activités, des produits qui sont générés par l'activité humaine, préanalysés. Donc, on connaît généralement très bien les taux de défaillance et les choses comme ça, ce qui fait qu'on a tendance à quantifier un certain risque en fonction d'une analyse probabiliste.

1210 Nous, ce qu'on dit, c'est qu'on tient peu compte généralement de cet aspect-là tout simplement parce que s'il y a une probabilité, même si elle est infime, mais que, par contre, les conséquences qui, elles, peuvent être évaluées sont importantes, on ne peut pas se permettre de ne pas le planifier. Dans cette optique-là, on n'a pas été jusqu'à faire ces tractations-là.

1215 Ça pourrait être une suggestion intéressante, par contre, ce que vous proposez. On pourra au moins faire les démarches pour vérifier s'il y a une amorce, ça pourrait arriver, quelque chose qu'on n'est pas au courant. Mais c'est au même titre que la planification.

1220 Docteur Grenier, hier, vous parlait de la possibilité, ou avant-hier, d'accidents sévères. C'est quelque chose qu'on garde à l'arrière de l'esprit, mais c'est évident que toutes nos activités de planification, de préparation des mesures d'urgence sont orientées en fonction des accidents qui apparaissent les plus probables. Ça ne veut pas dire que l'accident est probable comme tel, mais dans l'accident qui pourrait arriver, il y a une certaine gradation quand même. Et ceux qui sont dans les scénarios qui sont déjà préanalysés, on met nos actions là-dessus.

1225 Il est évident que dans le cas d'un accident grave qui aurait des répercussions, il y a beaucoup de considérations économiques qui pourraient entrer en ligne de compte. On en est conscients.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1235 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1240 Oui, monsieur Fugère.

M. MICHEL FUGÈRE :

1245 Dans les mesures d'urgence, moi, il y a une question que je me suis toujours posée. Bon, on peut toujours déplacer des gens, mais j'imagine la dame avec son chat ou l'autre avec son canari, les animaux de ferme, est-ce que dans les mesures d'urgence, on a pris la peine d'évaluer qu'est-ce qu'on va faire avec la faune et la flore?

LE PRÉSIDENT :

1250 Monsieur Bédard, donc, on sait qu'on a une région agricole assez importante autour de Bécancour.

M. GILLES BÉDARD :

1255

Tous les aspects sont évalués. Effectivement, la priorité est la santé humaine, la sécurité des personnes. Tout le monde s'entend là-dessus.

1260

Mais par contre, si on parle de l'agriculture, tout ce qui est de la chaîne bioalimentaire, c'est dans la mission du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, Alimentation, le MAPAQ, qui, eux, ont une planification détaillée tant pour la protection des cultures, pour les produits de consommation comme le lait. Donc, il y a des stratégies d'échantillonnage et des possibilités d'embargo pour ce ministère-là. Le MAPAQ pourrait évidemment vous fournir de plus amples détails à ce sujet, mais ça a été prévu.

1265

Quant à ce qui est pour les animaux de compagnie, des choses comme ça, il y a aussi des mesures qui sont prévues. Et généralement, un peu comme ça se fait dans une évacuation pour un autre domaine, un feu de forêt par exemple, on va s'associer à des organismes comme la SPCA pour être capable d'assurer le logement, ces choses-là, dépendamment. Mais tous les aspects, tant environnementaux par l'Environnement, que toute la chaîne bioalimentaire ont été pris en compte dans notre planification.

1270

LE PRÉSIDENT :

1275

Très bien. Je vous remercie.
Oui, monsieur Fugère?

M. MICHEL FUGÈRE :

1280

Donc, pour revenir aux assurances, veau, vache, cochon, dans les procédures, pour être prévoyant en cas d'accident, j'aimerais ça qu'on puisse voir au niveau des assurances d'État, du fédéral, qu'on puisse voir s'il y a des informations, s'il y a des pistes de réflexion concernant qu'est-ce qu'on va faire avec cet aspect-là au niveau des assurances.

1285

LE PRÉSIDENT :

1290

Madame Thompson, vous pourriez vous renseigner également, bon, j'imagine, l'histoire du 70 M\$, le gouvernement prend la relève après, couvre quel genre de réclamation. Donc, on pourra savoir à ce moment-là si ça couvre, par exemple, les animaux de ferme, les pertes de culture, pertes d'activités industrielles.

1295

Il peut avoir aussi d'autre chose également, parce qu'il peut avoir aussi de l'exploitation de ressources de façon faunique. Il peut avoir des industries qui seraient obligées de fermer, donc des gens qui se retrouvent en chômage technique. Est-ce que ces genres de choses là sont couvertes par le régime d'assurance.

Mme PATSY THOMPSON :

D'accord. Je vais l'inclure dans l'information.

1300

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

Oui, monsieur Fugère.

1305

M. MICHEL FUGÈRE :

Pour revenir à la gestion des conséquences éventuelles de dégâts, je me souviens d'avoir vu un reportage photographique de monsieur Deltredici, où on voyait, par exemple, des animaux qui avaient été contaminés suite à l'accident de Tchernobyl. Pour cette raison, on avait dû abattre les animaux et puis ces animaux-là s'étaient retrouvés dans des réfrigérateurs, parkés dans des sacs.

1310

J'aimerais savoir, moi, est-ce qu'ici, on a prévu des infrastructures pour faire une gestion d'une catastrophe semblable? Est-ce qu'on a des modèles vraiment comment est-ce qu'on va réagir dans ces cas-là? Est-ce qu'on est allé aussi loin dans notre analyse de la situation?

1315

Parce que quand même, on a beau parler de probabilités, là, les probabilités se sont concrétisées à quelques occasions déjà sur cette belle planète et puis on les connaît les impacts réels. Alors, est-ce qu'ici, on a vraiment planifié l'accident?

1320

LE PRÉSIDENT :

Mais maintenant, vous parlez un peu des fois de l'après-accident.

1325

M. MICHEL FUGÈRE :

Oui, oui.

1330

LE PRÉSIDENT :

C'est des animaux qui auraient été exposés, qu'on doit abattre, par exemple, mais ces animaux-là sont contaminés.

1335

M. MICHEL FUGÈRE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1340

Donc, non seulement seraient impropres à la consommation, mais seraient contaminés dans le sens dangereux à manipuler. C'est ce que vous dites?

M. MICHEL FUGÈRE :

1345

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1350

Donc, monsieur Bédard, est-ce que ce sont des scénarios qui sont planifiés actuellement, si telle éventualité se produisait.

M. GILLES BÉDARD :

1355

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais consulter quelqu'un du MAPAQ, qui est ici, qui pourrait me donner des informations précises, parce que c'est quand même très technique. Je vous reviens dans quelques instants.

LE PRÉSIDENT :

1360

Très bien. Donc, on peut les laisser se consulter. Si vous avez une autre question, on pourrait l'adresser à quelqu'un d'autre.

M. MICHEL FUGÈRE :

1365

Oui. Alors, moi, j'aimerais ça ravoir l'acétate du coeur du réacteur, où on va travailler à faire éventuellement la réfection, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1370

Ce qu'on voyait hier, le réacteur, le coeur du réacteur.

M. MICHEL FUGÈRE :

1375

Oui, beau réacteur là.

LE PRÉSIDENT :

Avec les tubes de force.

1380

M. MICHEL FUGÈRE :

Oui. Alors, on a les tubes de pression. On a les *feeder pipes*. Qu'est-ce que c'est le terme *feeder pipes* en français déjà? Tubes de force?

1385

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Tuyaux d'alimentation, monsieur le président. Voilà, monsieur le président.

1390

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Fugère, allez-y.

M. MICHEL FUGÈRE :

1395

Alors, on a environ 400 tubes de pression, environ 400, 380? *Feeder pipes*, tuyaux d'alimentation, on parle d'environ 800, monsieur le président? Il faut que je vous parle.

LE PRÉSIDENT :

1400

Pour des petites choses techniques, vous pouvez y aller comme ça, ça va aller plus vite.

M. MICHEL FUGÈRE :

1405

Environ 800.

LE PRÉSIDENT :

Ça va être plus rapide comme ça.

1410

M. MICHEL FUGÈRE :

On va parler de ça, puis on ira au générateur de vapeur un petit peu plus tard.

1415

Là, si je comprends bien, actuellement, lorsque vous allez faire la réfection, vous allez remplacer tous les tubes de pression. Est-ce que c'est ce qui est convenu dans votre...

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1420 Oui, monsieur Fugère, c'est ce qu'on va faire.

M. MICHEL FUGÈRE :

1425 Donc, eux, ils vont tous être changés. Puis les tuyaux d'alimentation, eux, est-ce qu'il est question de faire du travail sur les...

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1430 Les tuyaux d'alimentation, il est question, oui, comme on l'a expliqué, de faire un changement des tuyaux d'alimentation. Et le seul point qui reste encore en suspens, c'est à savoir à quel endroit on va couper le tuyau d'alimentation pour remplacer la partie que l'on désire. Alors, il y a une question de longueur à la face du réacteur.

1435 C'est une réponse qu'on aura avec une étude encore plus approfondie pour savoir où couper pour être optimal et aussi pour s'assurer qu'on va pouvoir avoir des tuyaux d'alimentation qui vont pouvoir faire les 210 000 heures prévues dans notre réfection.

M. MICHEL FUGÈRE :

1440 Puis est-ce qu'on change tous les *feeder pipes* ou juste des sections?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1445 Nous allons changer tous les...

M. MICHEL FUGÈRE :

Tous les *feeder pipes*.

1450 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Tous les tuyaux d'alimentation vont être changés.

M. MICHEL FUGÈRE :

1455 Et tous les tuyaux d'alimentation.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1460 Au complet.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1465 Au complet, monsieur Rhéaume? Parce que vous avez parlé de les couper à chaque extrémité, je présume. Mais ce qui reste à l'intérieur, ça aussi, c'est également changé?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1470 Monsieur Aubry va compléter.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait.

1475 **M. MARC AUBRY :**

Monsieur le président, ce qui a été considéré dès le début du projet était de libérer complètement la face du réacteur des tuyaux d'alimentation.

1480 Maintenant, dans notre réflexion, nous sommes rendus plus loin dans la distance, si je peux dire, à partir du réacteur, à partir du point où c'est collecté au canal de combustible. Nous sommes donc rendus plus loin dans notre réflexion et nous envisageons, je dis bien envisageons, actuellement de changer la totalité de la longueur des tuyaux d'alimentation jusqu'à un type d'équipement que nous appelons des collecteurs.

1485 Les 380 canaux de combustible sont divisés en deux boucles séparées, indépendantes. Et sur chacune des boucles, on a une configuration en 8, on sort du réacteur, on s'en va dans le générateur de vapeur, on rentre dans le réacteur, générateur de vapeur, on rentre dans le réacteur. À chaque fois qu'on sort ou qu'on rentre du réacteur, ça se fait via les tuyaux d'alimentation. Et donc, les tuyaux d'alimentation sont reliés par groupe de 85 à un collecteur, il y a donc 8 collecteurs, et nous envisageons actuellement de remplacer les tuyaux d'alimentation jusqu'aux collecteurs.

1495 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1500 Monsieur Fugère.

M. MICHEL FUGÈRE :

1505 Ça fait que là, cette eau-là s'en va vers le générateur de vapeur?

M. MARC AUBRY :

Va et vient.

1510 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Le générateur de vapeur, lui, est-ce qu'il y aurait des possibilités qu'il soit en mauvais état ou...

1515 **M. MARC AUBRY :**

Monsieur le président, dans l'étude d'avant-projet, dès le début de l'avant-projet, rapidement en début d'avant-projet, nous avons fait une évaluation vraiment très poussée de différents types de composants.

1520

J'ai parlé, vous vous souviendrez, du bâtiment du réacteur, c'est ça, du béton du bâtiment réacteur nous donnait l'assurance pour l'horizon 2035. Avec les générateurs de vapeur, nous avons fait la même chose, ça a été évalué en long et en large. Le concepteur de la centrale, Énergie atomique, s'est associé avec le fabricant, qui est Babcock & Wilcox, pour évaluer l'état de santé – c'est l'expression que nous utilisons dans notre jargon – l'état de santé des quatre générateurs de vapeur de Gentilly-2 pour évaluer un pronostic jusqu'à l'horizon visé. Et compte tenu de l'historique passé, compte tenu du contrôle chimique qui est effectué à la centrale, le pronostic est sans équivoque pour atteindre l'horizon 2035 avec nos quatre générateurs de vapeur.

1525

1530

Et juste un complément d'information, pour l'instant, après 21 ans, nous n'avons bouché aucun tube. Il faut dire qu'il y a des milliers de tubes par générateur de vapeur, nous n'avons bouché aucun tube dû à des fuites, jusqu'à maintenant. Et sur...

1535 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi juste un petit instant.

Monsieur Fugère, hier soir, il y a eu un certain nombre de questions aussi qui ont été posées relativement au réacteur, la turbine et au système caloporteur. Il y a trois circuits. Donc, il y a plusieurs éléments de réponse également que vous pourrez voir dans les transcriptions d'hier soir concernant les aspects de remplacement de pièces également. Très bien.

1540

Oui, monsieur Rhéaume.

1545

M. MICHEL R. RHÉAUME :

J'aimerais tout simplement ajouter que la qualité de nos générateurs de vapeur, comme l'a signalé monsieur Aubry, démontre une des meilleures performances au monde. Alors, on a

1550 des générateurs de vapeur qui sont vraiment dans une situation pour poursuivre l'exploitation de la centrale encore jusqu'à l'horizon 2035.

LE PRÉSIDENT :

1555 Très bien. Oui, monsieur Fugère.

M. MICHEL FUGÈRE :

Ça va aller pour l'instant.

1560

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Nous allons compléter la réponse à la question précédente avec monsieur Bédard.

1565

M. GILLES BÉDARD :

Oui, monsieur le président, j'ai un complément d'information, un complément tout simplement parce que la question soulevée est au coeur des procédures opérationnelles qui sont en développement actuellement dans la phase de la mise en oeuvre.

1570

Il y a cependant des grands principes. Les grands principes en ce qui a trait aux produits qui sont normalement comestibles, aux animaux, etc., c'est que ce qui se retrouverait éventuellement trop contaminé ne serait tout simplement pas sorti de la zone, serait laissé sur place, et la disposition, soit l'abattage ou l'enfouissage de ces produits, se ferait en conformité avec un plan mais qui devrait au préalable être approuvé par le ministère de l'Environnement.

1575

Mais ce sont des travaux qui sont en cours actuellement, il y a beaucoup de discussions à ce sujet, et ça fait partie des travaux qui devront être complétés d'ici décembre 2005.

1580

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce sont des paramètres qui vont être intégrés dans le cadre d'un incident nucléaire.

1585

M. GILLES BÉDARD :

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

1590

Et ça, ce serait disponible quand, environ?

M. GILLES BÉDARD :

1595 Ça fait partie de la phase de mise en oeuvre qui va se terminer le 31 décembre 2005.

LE PRÉSIDENT :

Donc, décembre 2005.

1600

M. GILLES BÉDARD :

Donc, actuellement, il y a des discussions évidemment entre les ministères impliqués: Environnement, l'Agriculture et aussi la Santé publique qui est impliquée pour la protection de la santé humaine.

1605

LE PRÉSIDENT :

Alors, subséquemment au 31 décembre, après le 31 décembre, est-ce qu'il va y avoir un document informatique pour la population?

1610

M. GILLES BÉDARD :

C'est-à-dire que le plan des mesures d'urgence nucléaire externe dans sa globalité devra être disponible. À ce moment-là, il y aura plusieurs choses qui auront été faites. Il existe un plan directeur qui doit être remis à jour parce qu'il date déjà de quelques années. Et le plan d'urgence qui, de mémoire, compte 33 ou 34 chapitres, va être refusionné en fonction du plan national de sécurité civile, en fonction des missions des ministères et organismes. Mais c'est un document qui va devenir public à ce moment-là.

1620

LE PRÉSIDENT :

C'est un document global qui va être public.

1625

M. GILLES BÉDARD :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1630

Très bien. Je vous remercie.

Monsieur Fugère, ça va?

M. MICHEL FUGÈRE :

1635

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

1640 Très bien. Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Louis Charest. Bonjour, monsieur!

1645 **M. LOUIS CHAREST :**

Bonjour! Aujourd'hui, je vais vous parler des déchets. Moi, je suis le directeur de la Régie des déchets de Bécancour–Nicolet–Yamaska, ça fait que c'est un domaine que j'aime.

1650 Juste faire une petite entrée en matière. Il y a trois entreprises dans le coin que je suis particulièrement fier: Enfouibec, qui ramasse les boues des papetières et qui fait du compost en prenant des copeaux de bois de l'industrie du meuble; il y a Calum, qui fait le traitement et la vente des produits de déchets de Norsk-Hydro; et puis il y a Recyclage aluminium, qui fait le recyclage de l'aluminium, qui réussit presque à 100 % à sortir l'aluminium des crasses.

1655 Ces trois entreprises-là ont réussi ces tours de force là dans les derniers cinq ans. Ça fait que dans l'industrie des déchets, on sent un bon vent, qui fait qu'il y en a qui se casse la tête, qui font de l'argent à traiter les déchets. Ça, c'est mon entrée en matière.

1660 Je voudrais vous faire part du document de NWMO, qui justement s'appelle *Posons-nous les bonnes questions*. C'est intéressant comme titre.

LE PRÉSIDENT :

1665 C'est un document fait par quel organisme?

M. LOUIS CHAREST :

1670 NWMO, la Société de gestion des déchets nucléaires. C'est un classique.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, la Société de gestion.

1675 **M. LOUIS CHAREST :**

Ça a sorti en novembre 2003. C'est très intéressant. Je vous encouragerais à regarder ça, peut-être pas toutes les pages, mais un bon bout.

1680 J'ai regardé spécifiquement le bout des déchets, parce que normalement c'est le principal de notre sujet d'audience publique. Oui, la réfection, c'est accessoire, comme madame a dit, là,

mais c'est les déchets qui est supposé être le *hit* dans ça, le principal. Premièrement, ils disent, page 27:

1685 *Malgré l'énorme quantité d'énergie libérée, la quantité de matière qui est transformée à l'intérieur du combustible est relativement faible, seulement environ 1.3 % du combustible.*

1690 J'en ai parlé à une couple, ils s'imaginaient que c'était désintégré, puis que ça disparaissait, puis qu'il restait, comme les tubes radioactifs, juste la gaine. Mais en dedans, là, tu regarderais ça à l'oeil, puis tu verrais que c'est pareil comme c'était quand ils l'ont rentré. Ce qui est intéressant, c'est:

Qui plus est, la proportion de matière fissible qui était de .7 %...»

– essayez de retenir ça, .7 % –

1695 ... dans le combustible neuf est encore à .5 % dans le combustible irradié.

Tantôt, je vais poser une question. Ça veut-tu dire qu'on utilise juste 2/7 de l'énergie? C'est ça ma première question, simpliste: est-ce qu'on utilise juste 2/7 d'énergie qu'il y a dans ça?

1700 **LE PRÉSIDENT :**

1705 Alors, la question du combustible, donc on a une proportion d'uranium -235, on a de l'uranium -238 dans le combustible neuf. Il y a une transformation qui se fait. Avez-vous un tableau pour comparer avant, après? Et on pourra facilement voir à l'écran la modification du combustible.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1710 Oui, monsieur le président, on a un tableau avant, après, et puis je vais demander à monsieur Aubry de répondre précisément à la question de monsieur Charest.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

1715

M. MARC AUBRY :

1720 En attendant la projection du tableau, pour le bénéfice de tout le monde, l'uranium naturel qu'on extrait du sol contient 99,3 % d'uranium -238 et son petit frère, l'uranium -235, à .7 %. Il faut savoir que la fission, c'est-à-dire l'énergie dégagée dans le réacteur suite à la fission, la fission se fait sur les atomes d'uranium -235. Déjà en partant, la seule cible accessible pour extraire de l'énergie, c'est le .7 %. Alors, vous avez ces chiffres avant irradiation: 99,3, .7 %.

1725 Après, de façon typique, il y a quand même un peu d'absorption neutronique par l'uranium -238, donc une légère diminution d'uranium -238. On remarque que l'uranium -235, qui

sont nos cibles fissiles, a diminué à peu près de moitié. Et les autres éléments radioactifs, qui ne sont pas présents au départ, on parle de .4 % de plutonium et le reste étant, grosso modo, des produits de fission.

1730 **M. LOUIS CHAREST :**

Dans le volume, c'est peut-être là que je me trompe, dans le volume, ils disent, ce qui est intéressant, c'est que...

1735 **LE PRÉSIDENT :**

C'est principalement du côté de l'uranium -235.

M. LOUIS CHAREST :

1740

Ils disent, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une partie d'uranium -238 qui absorbe un neutron pour se transformer en noyau de plutonium -239. On voit qu'il y en a .4 %, j'imagine:

1745

(...) dont environ la moitié subisse subséquentement la fission (...) pour produire d'autres produits de fission. À peu près 30 % de l'énergie générée par les grappes du combustible provient de la fission du plutonium.

1750

Même s'il n'y en a pas au début, ça en génère et il se fissionne. À date, ce n'est pas pire. Ça fait que de dire qu'il reste juste .27 d'uranium -235, il faut ajouter qu'il reste un .4 de plutonium qui éventuellement pourrait générer de l'énergie.

Ce n'est pas tout à fait les chiffres que j'ai parce que, là, c'est comme si on avait autant de matière fissionnable qu'au début, à la limite.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Rhéaume.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1760

Monsieur le président, quand on prend dans la page 27 le chiffre dont fait état monsieur Charest, c'est la somme de l'uranium -235 et le plutonium -239. Alors, il y a différents isotopes de plutonium. Donc, c'est pour ça que les chiffres ne correspondent probablement pas.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Et on s'aperçoit qu'il y a une petite fraction de l'uranium -238 qui s'est transformée également, ce qu'on constate aussi.

1770 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Exactement.

1775 **M. LOUIS CHAREST :**

En plutonium -239 qui est fissionnable. Et lui, ce tableau-là met tout le plutonium comme étant pareil, alors qu'il n'est pas tout pareil, ce que j'en conclus.

1780 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

En fait, monsieur le président, je pense qu'on a un tableau qui simplifie les choses, mais c'est très compliqué la physique du réacteur et la fission. Il y a des atomes qui absorbent des neutrons. Il y a des atomes qui se fissionnent, des atomes qui sont fertiles deviennent fissiles.

1785 Alors, donc, c'est un tableau pour définitivement simplifier les choses. Alors, c'est difficile, si on veut faire des calculs de .1, .2, ça peut être difficile d'arriver aux mêmes chiffres, mais c'est du même ordre.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a des états intermédiaires instables.

1795 **M. LOUIS CHAREST :**

Ça fait que j'arrive avec ma question. Je comprends très bien, là, qu'on sort la grappe. Ils disent pourquoi qu'on sort la grappe. C'est que:

1800 *La concentration de produits de fission augmente jusqu'à un pouvoir d'absorption des neutrons, des produits de fission, devient tellement grand que leur présence dans le coeur du réacteur aura pour effet de ralentir la(...)*

1805 À un moment donné, ça vient assez contaminé par les produits de fission qui sont plus fissionnables, là ça arrête la patente. Ça fait qu'au bout de 18 mois, ils changent la grappe, ils en mettent des nouveaux. C'est ça que je comprends.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend.

1810 **M. LOUIS CHAREST :**

Sauf que la phrase qui est là, qui dit qu'il y a au début .7 % et qu'à la fin il y en a encore .5 % qui est fissionnable, ça veut dire qu'il reste de l'énergie dans cette grappe-là.

1815 Ma question, c'est: dans un horizon de 100 ans, est-ce que ça va être possible d'aller chercher le reste de l'énergie qui est là-dedans?

LE PRÉSIDENT :

1820 Monsieur Rhéaume, peut-être la question en deux temps. Par exemple, existe-t-il...

Bon, je ne suis pas familier. En France, je crois qu'il y avait des centres de retraitement. Le combustible, le combustible est usé et il est stocké. Mais est-ce qu'à certains endroits, il commence à être réutilisé ou est-ce qu'il est retraité? Est-ce que ça existe?

1825

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1830 Monsieur le président, à votre première question, est-ce que le combustible ailleurs peut être retraité, c'est oui, en France, dans les PWR utilisés. Au Japon, par exemple, on fait retraiter en France le combustible. Alors, c'est oui, c'est possible de retraiter. Mais au Canada, ce n'est pas le cas.

LE PRÉSIDENT :

1835 Ce n'est pas possible?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1840 Au Canada, ce n'est pas possible. Et la technologie et le fait qu'on utilise de l'uranium naturel fait que, pour le moment, la technologie canadienne utilise de l'uranium naturel. Alors, donc, l'intérêt de produire du combustible enrichi n'existe pas présentement pour le Canada.

1845 Alors, le jour où on déciderait d'enrichir le combustible, là, il pourrait y avoir d'autres activités reliées, par exemple, au retraitement qui pourraient être prises plus tard, ou on pourrait enrichir aussi d'une autre façon notre combustible.

Alors, donc, c'est tout simplement la technologie canadienne qui est comme ça et qui fait que quand on a fini de notre combustible dans la piscine, donc l'efficacité, il reste encore, oui, de

1850 l'énergie à l'intérieur. Et donc, quand on parle de stocker à long terme le combustible irradié, évidemment au Canada c'est la solution qui est envisagée.

1855 Il y a de plus en plus de possibilité que dans la solution qui soit recommandée par la Société de gestion des déchets nucléaires, qu'il y ait cet aspect d'être en mesure de récupérer le combustible à un moment donné à long terme, étant donné que, comme l'a souligné monsieur Charest, il y a encore de l'énergie et on pourrait être éventuellement...

1860 Si on utilisait, par exemple – et je fais une figure, là, parce que les décisions ne sont pas prises – si on utilisait l'enfouissement géologique avec la possibilité de récupérer à long terme, plus tard, le combustible pour éventuellement le retraiter et possiblement faire d'autre chose avec, bien, on serait peut-être assis sur une mine d'or – excusez le terme «mine d'or», mais une mine – beaucoup d'énergie stockée au même endroit.

LE PRÉSIDENT :

1865 Comme du plutonium, il reste de l'uranium -235.

1870 Quand vous parlez d'uranium enrichi... là, on voit que le combustible naturel, donc le 0,71, donc 0,71 % d'uranium -235, c'est la quantité moyenne dans l'uranium que l'on retrouve dans l'isotope -235. Lorsqu'on parle d'uranium enrichi, on a quoi, 5 %?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

On parle de quelque pour cent, 3 ou 4 %, dépendant des types.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça veut dire que dans ces cas-là, le combustible utilisé contient beaucoup plus de plutonium, c'est ça qu'on doit comprendre, que dans l'uranium naturel.

1880 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

1885 Je ne suis pas prêt à dire ça. C'est tout simplement aussi la technologie, sans aller trop loin, c'est la technologie. Par exemple, si vous prenez un PWR, pour avoir une bonne efficacité de fission, il faut avoir des bonnes cibles. Il faut avoir des cibles. Plus vous avez de cibles, plus vous avez la possibilité.

1890 Pour pouvoir faire la fission, il faut ralentir les neutrons pour être en mesure d'aller frapper la cible et de produire la fission. Et quand on utilise dans un réacteur comme le CANDU de l'eau lourde, c'est un très bon ralentisseur de neutrons et, par conséquent, elle augmente la possibilité d'aller frapper... un neutron frapper de l'uranium et produire la fission.

1895

Dans un réacteur, par exemple, comme un PWR américain qui utilise de l'eau ordinaire comme caloporteur, bien, il y a un élément moins ralentissant de neutrons. Et pour augmenter la probabilité d'avoir une fission, ils augmentent, ils enrichissent l'uranium. Et de cette façon-là, ils augmentent le nombre de noyaux, donc augmentent la probabilité.

LE PRÉSIDENT :

1900

Donc, ça veut dire que leur combustible, eux, ils cessent de l'utiliser. Comme ici, on voit que vous cessez de l'utiliser lorsque vous obtenez quelque chose comme 0.27 % d'uranium -235, il n'en reste plus assez, là vous sortez la barre, donc ce qui fait à peu près après 18 mois.

1905

Mais ce qu'on doit comprendre, c'est que du côté de l'uranium enrichi, ce pourcentage-là est beaucoup plus élevé lorsqu'ils le sortent.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1910

Quand on parle du temps de passage dans le réacteur des tiges de combustible enrichi aux États-Unis, c'était il y a quelque temps, à peu près un an, et ça a augmenté en augmentant l'enrichissement et aussi en augmentant la façon de produire le combustible. Et maintenant, il y a des réacteurs américains qui font 18 mois, puis même peut-être jusqu'à 2 ans. Alors, donc, il y a de l'évolution dans la technologie.

LE PRÉSIDENT :

1915

Mais ce qu'on doit retenir, finalement, c'est qu'au Canada, pour l'instant, il n'y a pas de technologie économique de récupération des éléments fissiles du combustible.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

1920

Non, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1925

C'est ce qu'on doit retenir. Alors, monsieur Charest.

M. LOUIS CHAREST :

1930

C'est beau. Ma deuxième question. Bon, on a un volume de déchets X qui, probablement d'ici 100 ans, on va trouver comment en faire encore du combustible et le volume va arrêter de monter à un moment donné ou il va durer beaucoup plus longtemps. Le même volume va faire de l'énergie beaucoup plus longtemps.

1935

À Bécancour dans le parc industriel et à Sainte-Angèle aussi, il y a une compagnie qui fait l'extraction de la saumure à peu près de l'ordre de grandeur des dépôts géologiques que la

1940

NWMO cherche. Parce que s'il y a de la saumure dans le sol, c'est parce qu'il n'y a pas de contamination en tant que telle. Parce que sans ça, ça ferait longtemps qu'il n'y aurait plus de saumure. La saumure, c'est de l'eau salée. Ils cherchaient du gaz, ils ont trouvé de l'eau salée, puis assez salée pour faire un déglaceur. Ça fait que ça fait longtemps que c'est là. Ça date de quand la *claque* a foncé dans les Laurentides. En tout cas, toute une histoire.

1945

Puis éventuellement, quand ils vont avoir fini d'extraire la saumure, ils veulent mettre du gaz naturel là, pour faire du stockage, mettre du gaz naturel. S'ils veulent stocker du gaz naturel, c'est parce que c'est une formation géologique très stable. Sans ça, le gaz, il sortirait de la terre puis ils ne pourraient pas en stocker. C'est pas des innocents.

1950

Ma question, c'est de savoir: s'il faut envisager de garder notre or d'uranium, ce qui va valoir une fortune, je ne sais pas, dans quatre, cinq générations parce qu'on va vouloir le repasser, est-ce que ce serait envisageable, si NWMO n'est pas capable de trouver un site, que nous autres, on plante notre stock là, notre stock à nous autres? Je ne voudrais pas ramasser le stock de nos voisins. Est-ce que c'est quelque chose que, je le sais pas, là, soit à gauche ou à droite, ils ont envisagé, de prendre ces dépôts géologiques là.

1955

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rhéaume.

1960

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Monsieur le président, pour répondre à cette question-là, d'abord, ce qu'il faut dire, c'est que la Société de gestion des déchets nucléaires est en train d'examiner et fera une recommandation au gouvernement canadien, comme on l'a expliqué dans les séances précédentes. Et lorsque la recommandation aura été présentée au gouvernement, ils auront à prendre la décision quant à l'application de la recommandation ou non.

1965

Alors, évidemment, comme on l'a expliqué aussi, une des possibilités, c'est de stocker. Il y a trois possibilités analysées. Et donc, lorsque la décision aura été prise, si la décision est prise de laisser ça sur les sites, à ce moment-là, bien, il faudra envisager de quelle façon et probablement que la Société de gestion aura déterminé de quelle façon elle envisage de le faire sur les sites. Et après ça, il y aura l'implantation de la solution.

1970

1975

Alors, pour le moment, la solution n'est pas recommandée. Et on va avoir une recommandation en novembre 2005 au gouvernement canadien et il pourrait arriver que le gouvernement prenne un certain temps à analyser la solution. Et à ce moment-là, on pourra voir qu'est-ce qui arrive. Mais pour le moment, on ne peut présager de la solution et penser qu'on peut faire du stockage à Gentilly.

Par contre, non plus, ce ne serait pas à Hydro-Québec, c'est la Société de gestion qui aurait à répondre à ces questions-là éventuellement.

1980

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et d'ailleurs, la Société de gestion, ils sont censés revenir. Ils sont venus dernièrement, mais je pense qu'ils reviennent ici également. C'est peut-être une occasion en or pour avancer peut-être votre projet.

1985

M. LOUIS CHAREST :

Ce n'est pas mon projet.

1990

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien, enfin, c'est parce que vous vous occupez des déchets. Ça fait que peut-être on est aussi bien de continuer là-dedans des fois.

1995

M. LOUIS CHAREST :

Merci.

2000

LE PRÉSIDENT :

Mais comme précision, la Société de gestion, elle va proposer un concept, ne proposera pas de site. C'est ce qu'on doit comprendre à ce stade-ci.

2005

M. MICHEL R. RHÉAUME :

C'est ça.

2010

M. LOUIS CHAREST :

Ce que j'en sais, c'est si la Société de gestion propose un site central au Canada, ils vont définir des paramètres de qu'est-ce que devrait avoir l'air un site. Et puis c'est à eux autres aussi, si je me souviens bien, dans leur mission qui vont avoir à faire la mise en oeuvre de la décision.

2015

Parce que là, je le sais pas, s'ils veulent avoir un site central, il va falloir qu'ils définissent des paramètres, il va falloir qu'ils rencontrent des communautés. Puis s'ils définissent qu'il faut que ça reste sur les sites de production, bien, ça va être à eux autres, évidemment avec toutes les audiences environnementales qui va avoir lieu, provinciales, fédérales, etc., de dire: «Bon, bien, c'est ça les paramètres, de garder ça sur place.»

2020

C'est parce que, il me semble, NWMO, leur mandat ne finit pas quand ils déposent l'avis au ministre.

LE PRÉSIDENT :

2025

Normalement, non.

M. LOUIS CHAREST :

2030

Après ça, bien, il va falloir qu'ils fassent la job.

LE PRÉSIDENT :

2035

La Société de gestion, est-ce qu'elle consulte directement les gouvernements des provinces, par exemple, dans son cadre de procédure de consultation?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2040

La Société de gestion a un vaste programme de consultation actuellement qui se fait à plusieurs niveaux et au niveau du public se fait d'un océan à l'autre. Il y a eu des consultations dans les grandes villes canadiennes. Et dans la période où nous sommes au Québec, ils sont en consultation dans les villes, si je me rappelle bien, de Rouyn, de Sept-Îles. Ils sont venus ici à Bécancour.

2045

LE PRÉSIDENT :

Québec.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2050

Ils vont aller à Matane. Ils seront à Québec et à Montréal. Alors, il y a une consultation et c'est justement le temps pour le public de donner son opinion.

2055

Eux, ils ont fait dans un premier temps, comme monsieur Charest l'a souligné: «Posons-nous les bonnes questions», ils se sont donné une façon d'envisager une campagne de consultation: «De quelle façon devons-nous faire la campagne de consultation» et ils sont présentement en période de consultation intensive.

LE PRÉSIDENT :

2060

Plus spécifiquement, la Société de gestion a-t-elle l'obligation de consulter les gouvernements provinciaux?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2065

Je ne crois pas qu'elle ait l'obligation de consulter les gouvernements comme tels, mais elle le fait d'une certaine façon à travers des contacts au niveau de la présidente de la société.

LE PRÉSIDENT :

2070

Parce que j'imagine, les provinces doivent avoir aussi des choses à dire sur les options potentielles?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2075

Fort probablement, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2080

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que le ministère suit les activités de la Société de gestion des déchets nucléaires?

Mme RENÉE LOISELLE :

2085

Le ministère a déjà été invité à participer, en fait, à la Commission Seaborn, il y a quelques années. Le ministère a suivi les activités de la commission de loin, de la même façon pour ce qui est des activités de la SDGN.

2090

Le gouvernement québécois en général, d'après mon impression, parce que je ne parle pas pour le gouvernement, ne se sent pas particulièrement impliqué. Mais pour le ministère de l'Environnement du Québec, la position est claire, monsieur Charest, le ministère de l'Environnement ne veut pas de site permanent de déchets nucléaires au Québec.

2095

Il y a des documents qui avaient été déposés en 94 là-dessus lors des audiences de 94. C'est des lettres qui ont été écrites par des autorités du ministère de l'Environnement, dans un cas c'est au ministre de l'Énergie et des Ressources du Canada, pour dire que le Québec... je vais vous dire la citation, c'est très clair:

2100

Le Québec ne souhaite pas l'implantation d'un lieu d'élimination de déchets nucléaires sur son territoire.

2105

Et ça a été repris, cette position-là, ça c'est une lettre qui date de 87, ça a été repris une couple d'années plus tard par monsieur Michel Germain, qui était à l'époque conseiller politique de monsieur Paradis et qui écrivait à un représentant d'un groupe.

Monsieur Germain, j'avais ça en ma possession. Ça me fait plaisir de le déposer officiellement.

M. LOUIS CHAREST :

2110

J'ai été politicien moi-même, puis de dire que je ne souhaite pas quelque chose, ça ne veut pas dire que je vais pouvoir dire non. Comprenez-vous la différence? Le mot «souhaiter» est très pointu dans ce cas-là.

2115

Mme RENÉE LOISELLE :

Je vais quand même vous avertir qu'avant de s'en venir en audience, j'ai fait valider cette position-là. J'ai demandé par les canaux hiérarchiques s'il y avait eu des modifications. Et vu que je n'ai pas eu de réponse, ça veut dire que non, il n'y a pas de modifications.

2120

M. LOUIS CHAREST :

2125

C'est certain qu'on n'ira pas demander de ramasser le site permanent de tout le Canada ici, là. Ce n'est pas ça; loin de moi cette idée. Mais si on n'est pas capable de s'entendre sur un site central au Canada, bien, on ne pourra pas les envoyer en Chine notre stock, là. On n'est pas plus avancés. Il va falloir faire de quoi et se trouver une méthode, sans être permanent pour un milliard d'années, bien, il va falloir trouver une méthode pour être capable de durer pendant 100 ou 200 ans. C'est ça. Ça fait qu'à ce moment-là, c'est le terme «permanent» qui est important.

2130

D'accord, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2135

Très bien. Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Roger Le Jeune.

M. RÉAL CARBONNEAU :

2140

Monsieur le président, est-ce que je peux ajouter un mot?

LE PRÉSIDENT :

2145

Oui, monsieur Carbonneau, allez-y.

M. RÉAL CARBONNEAU :

2150

À propos du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, pour vous dire simplement que les deux rapports qui ont été produits par la Société de gestion ont été envoyés

pour information à notre ministère. On en a pris connaissance, mais on n'a pas réagi d'aucune manière à ces deux rapports-là. Mais on suit finalement les travaux de la société.

LE PRÉSIDENT :

2155

Vous, vous avez quelqu'un qui suit...

M. RÉAL CARBONNEAU :

2160

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... qui a pris connaissance de l'ensemble de la documentation et...

2165

M. RÉAL CARBONNEAU :

On suit la démarche avec beaucoup d'intérêt.

2170

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'effectivement, la Société de gestion a été quelques jours à Québec.

2175

Nous, pour préciser un peu la pensée, c'est que nous ne les avons pas invités formellement en tant que personnes-ressources ici, étant donné, un, leur processus était à peu près en même temps que le nôtre. Donc, ils sont au Québec en même temps. Par exemple, ils étaient à Québec la semaine dernière, ils vont être à Québec au début de décembre. Donc, on voulait quand même éviter qu'il y ait une confusion entre les mandats du BAPE et les mandats de cet organisme-là.

2180

Néanmoins, étant donné que du côté d'Hydro-Québec, ils participent à cette société, à la rencontre préparatoire nous avons convenu, monsieur Rhéaume était libre, s'il le voulait, d'inviter un représentant de la Société de gestion, mais en tant que quelqu'un qui accompagnait Hydro-Québec et non comme une personne-ressource. Donc, on voulait faire une distinction pour éviter de la confusion entre les mandats du BAPE et le mandat de cette société-là.

2185

Alors, monsieur Le Jeune, maintenant je vous laisse la parole.

M. ROGER LE JEUNE :

2190

Merci, monsieur le président. J'ai appris, d'expérience, que le seul langage que les ingénieurs comprennent, c'est le langage des chiffres. Alors, même un simple citoyen va s'aventurer sur le terrain des ingénieurs pour parler chiffres.

2195 Le représentant d'Hydro à la planification nous a dit tout à l'heure – c'est un chiffre qui m'a
sonné, ça – que Hydro dispose actuellement d'un total de 36 000 MW possibles, ce que j'ai
compris. Si on prend les 675 MW de Gentilly-2, sur 36 000, ça ne fait même pas 2 %, alors que
toute la documentation dont nous disposons parle de 3 %. Si c'est vraiment 3 %, ça veut dire que
la vraie disponibilité utile, si vous voulez, d'Hydro, c'est 24 000 MW et non pas 36 000 pour
2200 arriver à ce que Gentilly soit 3 %.

Ça veut dire, à ce moment-là, et je pose la question, est-ce que vraiment Hydro se garde
une marge de manoeuvre de 50 %, d'une part, et d'autre part, clame à hauts cris qu'elle est sur
le point de manquer d'électricité.

2205 Une question incidente: quel est l'indice global de disponibilité, l'indice réel des 300 000
MW? Si on dit que Gentilly-2, c'est 80 %, dans 80 % du temps, c'est fonctionnel, le 36 000, lui,
est-ce que c'est vraiment 24 000, en fait, et qu'on a une marge de 50 %?

2210 Ça voudrait dire qu'il n'y a pas vraiment de besoin urgent, à moins et même à long termes,
d'où nous apparaît, aux simples citoyens, que la nécessité un peu panique qui se manifeste à
l'orée de l'éolien effectivement et de quelques autres projets qui sont en marche... hier, on nous
en a déroulé une liste longue comme ça de projets qui sont en voie de et que, d'ici cinq ou dix ans,
seront disponibles. Alors on a l'impression que vraiment, quand on veut parler chiffres, là, il y a
2215 quelque chose qui ne fonctionne pas là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

On peut adresser la question à monsieur Rhéaume. Parce qu'effectivement, il y a la
2220 question de la puissance à installer, puis il y a aussi la question de la production d'énergie elle-
même. Donc, monsieur Rhéaume pourra sûrement nous faire la distinction, peut-être nous
déposer un genre de petit tableau qui nous permettrait de comprendre comment on arrive au
pourcentage de la contribution de Gentilly, en termes Gentilly en puissance installée, qu'est-ce
que ça représente par rapport au parc québécois, mais aussi en termes de production d'énergie,
2225 qu'est-ce que ça représente en termes de production totale au Québec.

On n'arrivera pas aux mêmes pourcentages, étant donné que les facteurs d'utilisation de
la centrale, comme monsieur Rhéaume nous l'a expliqué, on parlait d'un facteur moyen de 80 %.
Du côté des barrages hydroélectriques, habituellement ça tourne autour de 60 %. Donc, on peut
2230 voir que deux équipements de 800 MW, disons, si on prend 650 MW pour Gentilly, mais 650 MW
électriques, si Gentilly est à 80 % d'utilisation tandis que le barrage est à 60 %, on va obtenir des
pourcentages différents.

Monsieur Rhéaume, est-ce que vous pouvez compléter, s'il vous plaît?

2235

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2240 Monsieur le président, vous avez fait une bonne mise en situation. Étant donné qu'on interpelle notre spécialiste, monsieur Brosseau, alors je vais lui demander de s'approcher. Définitivement, il faut parler de puissance et il faut parler d'énergie.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

2245 La réponse à cette question-là qui est très pertinente, la marge de manoeuvre qu'on doit considérer, Hydro-Québec garde toujours une marge de manoeuvre pour s'assurer qu'elle est capable de répondre aux besoins et il y a aussi des critères d'exploitation du réseau qui exigent d'avoir une certaine marge de manoeuvre. Par contre, cette marge de manoeuvre-là n'est pas de 50 %. Cette marge de manoeuvre-là varie énormément avec les conditions qu'on a et avec le parc de production que nous avons.

2250 Présentement, Hydro-Québec Production a effectivement un parc avec 36 000 ou un petit peu plus que 36 000 MW de disponibles. Et la demande en pointe, en puissance l'hiver dernier, a dépassé la capacité installée d'Hydro-Québec dans son parc de production. Donc, l'hiver dernier, pendant la pointe d'hiver, Hydro-Québec a été obligée d'acheter de la puissance dans les marchés limitrophes.

2255 Donc, la marge de manoeuvre, elle est là, mais elle est très, très, très faible. C'est pour ça que Hydro-Québec Production a reparti une série de projets de nouvelles centrales pour accroître la capacité de son parc, pour être sûr de toujours avoir une bonne marge de manoeuvre et être en mesure de répondre à la demande du marché québécois.

2260 Pour revenir à Gentilly, il faut rappeler que Gentilly, c'est une centrale qui est existante, qui est présentement utilisée. Elle est déjà dans le parc. Donc, c'est une centrale qui contribue aux 36 000 MW que nous avons et c'est une centrale qu'on utilise au même titre que n'importe quelle centrale telle que Robert Bourassa ou LG-1 ou encore Manic-5.

LE PRÉSIDENT :

2270 Donc, si on a 36 000 MW et la centrale Gentilly ferme, donc ça voudrait dire 650 MW de moins sur le 36 000. C'est comme ça qu'on doit le comprendre?

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

2275 C'est exactement ça. Et c'est pour ça qu'on dit que Gentilly, pour nous, est une centrale importante, comme les autres centrales qu'on veut garder, parce qu'elle nous permet de continuer à croître avec nos projets de développement.

Fermer la centrale Gentilly se traduirait par une régression au niveau du parc de production d'Hydro-Québec et ne nous permettrait pas d'augmenter notre marge de manoeuvre,

2280 bien au contraire, aurait un impact néfaste sur le parc de production et sur les moyens de gestion que nous avons à notre disposition.

Retrancher plus de 600 MW de la centrale Gentilly, d'autant plus de la façon ou de la localisation de la centrale, c'est une centrale qui est stratégique pour nous autres, elle est située
2285 en pleine charge et elle produit justement en base, c'est une centrale qui est très, très utile pour nous autres, et c'est la raison pour laquelle nous voulons la réfectionner et étendre sa durée de vie utile.

LE PRÉSIDENT :

2290 Si vous permettez, monsieur Le Jeune, pour revenir à la question, monsieur Brosseau, vous venez de dire: «la centrale est à pleine charge» ou près de centres de consommation.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

2295 Bien, 80 %, pour nous, c'est...

LE PRÉSIDENT :

2300 Physiquement, c'est quoi l'intérêt? Concrètement, ça donne quoi? Ça stabilise le réseau, mais en quoi exactement?

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

2305 De la façon que le réseau au Québec est designé, si on regarde une carte du Québec, on voit qu'il y a deux grands axes de production: il y a la Baie James et la Côte-Nord. Et la charge au Québec, le gros de la consommation se fait dans la région de Québec et dans la Vallée du Saint-Laurent, donc de Québec jusqu'à Montréal. La puissance demandée, l'utilisation de l'énergie se fait dans cette région-là et la majeure partie de notre production est située dans des régions
2310 éloignées.

Donc, pour 1 MW qui est consommé à Montréal, il faut que j'en produise plus à l'extérieur à cause des pertes du transport, tout simplement. Avoir une centrale qui est située dans la charge fait en sorte que la totalité de la puissance de la centrale peut être utilisée pour alimenter la charge
2315 et je n'ai aucune perte. Et en plus, elle vient stabiliser encore plus le réseau.

LE PRÉSIDENT :

2320 Vous parlez de stabiliser. C'est quoi? C'est un balancement?

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

2325 La gestion d'un réseau de transport... personnellement, je ne suis pas un spécialiste en transport. Ça fait que ce que je dis, c'est sous toute réserve. Si jamais il y a besoin d'avoir de l'information complémentaire, on peut avoir des gens de Trans-Énergie qui viennent. Mais la gestion d'un réseau de transport, c'est quelque chose qui est très, je ne dirais pas fragile, mais très délicat à gérer. Il faut parler de la fréquence de l'onde qui est transitée et aussi la tension.

2330 Donc, s'il y a des variations... parce qu'on dit qu'il y a une pointe à une heure donnée, ce n'est pas tout le monde qui consomme en même temps, il y en a qui allument des lumières, qui ferment, qui font du chauffage, etc., etc., donc, ça, il faut tout gérer la production et la demande à cet effet-là, et le réseau de transport doit être en mesure d'accaparer et de gérer cette fluctuation de demande là. Ça fait que c'est quelque chose qui est très sensible.

2335 Et c'est pour ça qu'on dit d'avoir de la production dans la charge facilite énormément la gestion de cette pointe-là. Parce que comme je disais, la centrale, elle est disponible, elle fonctionne et l'énergie est immédiatement transitée sur le réseau sans aucune perte, sans avoir recours à des artifices qu'on appelle de la compensation série, entre autres.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Le Jeune.

M. ROGER LE JEUNE :

2345 Deuxième élément, les coûts supplémentaires spécifiques que j'aimerais aborder.

2350 On nous dit que le mégawatt de Gentilly coûte 6¢, 6½¢, le coût direct à Hydro-Québec. Mais pour le citoyen payeur, acheteur de ce mégawatt, il y a des coûts qui ne sont pas inclus là-dedans.

2355 Par exemple, il faut ajouter les coûts de la Commission de sûreté nucléaire, qui viennent d'autre part, c'est-à-dire par les impôts qui ne sont pas liés aux mégawatts proprement dit et surtout pas aux mégawatts produits à Gentilly. Le ministère de la Sûreté publique a des frais, à qui la présence du nucléaire entraîne des frais supplémentaires qui sont strictement spécifiques à cette présence d'un réacteur; même chose pour le ministère de l'Environnement. On parlait tout à l'heure d'assurances supplémentaires ou complémentaires qui ne sont pas incluses dans ce coût direct d'Hydro-Québec. Ce qui fait qu'on en arrive à établir une convergence, si vous voulez, entre le coût réel au citoyen, compte tenu des taxes en sus, entre le nucléaire et par exemple l'éolien qu'on fixait à 8¢ le kilowatt.

2360 Alors, 6½¢ plus tous ces frais cachés, si vous voulez, font qu'il y a une convergence entre le coût du mégawatt... je donne l'éolien comme exemple. Je n'ai pas d'élément de comparaison avec l'hydraulique ou autre source. Alors, il y a une convergence qui fait que quand

2365 Hydro nous dit qu'il y a un avantage au nucléaire par rapport à l'éolien à 8¢, le citoyen est en droit de s'interroger sur la véracité de ça.

2370 L'éolien, par exemple, était à 12¢ il y a une couple d'années, il est rendu à 8¢. Ça veut dire que l'éolien est en descendant. Le nucléaire est en montant, il va y avoir à un moment donné égalité sur le même palier. Et avec 5 G\$ de passif latent pour le nucléaire, ça ne sera pas long que c'est le nucléaire qui sera rendu à 12, peut-être 18 et 20¢ quand viendra le moment d'éteindre, si vous voulez, le nucléaire.

2375 À ce moment-là, le citoyen payeur se demande et demande à la galerie si ça ne serait pas plus intéressant, plus payant d'éteindre dès maintenant.

LE PRÉSIDENT :

2380 On peut poser la question tout d'abord à la CCSN. Le budget annuel de la CCSN, c'est combien?

Mme PATSY THOMPSON :

2385 Je n'ai pas les chiffres avec moi. Par contre, ce que je peux dire, c'est que la Commission canadienne de sûreté nucléaire a un règlement de recouvrement des coûts. Donc, comme organisme public, on reçoit l'argent de fonctionnement des fonds consolidés du gouvernement, donc du Conseil du trésor.

2390 Le mandat de la commission est un mandat de sécurité publique, de protection de l'environnement. Donc, il y a une partie des coûts, quand on parle de service d'information publique, qui ne sont pas chargés au détenteur de permis. Mais tout l'ensemble des autres activités que le personnel doit faire pour soit faire l'analyse des documents qu'on reçoit des détenteurs de permis, d'émettre des permis, de faire des inspections, des vérifications de conformité, tous ces coûts-là sont chargés directement à Hydro-Québec et aux autres détenteurs de permis.

2395

LE PRÉSIDENT :

2400 Par exemple, vous avez du personnel en permanence à Gentilly. Vous envoyez ni plus ni moins une facture à Hydro-Québec pour ce personnel-là.

Mme PATSY THOMPSON :

2405 C'est ça. Il y a une comptabilisation de toutes les activités du personnel de la commission qui est faite, avec des codes associés. Il y a un code pour Hydro-Québec et pour différentes activités. Donc, toutes ces activités-là sont comptabilisées et il y a une facture d'envoyée à Hydro-Québec qui tient compte de toutes ces activités-là.

LE PRÉSIDENT :

2410

Je n'ai plus la date exacte, mais je crois que le vérificateur général du Canada a vérifié les activités de la CCSN il n'y a pas tellement longtemps. C'est en 2003. Les grandes conclusions, par exemple, du vérificateur général, quelles étaient-elles? Est-ce que vous considérez que vous étiez suffisamment financés? Est-ce qu'il y avait des problèmes majeurs aux yeux du vérificateur général? Et, si oui, est-ce que ces problèmes-là, vous les avez corrigés?

2415

Mme PATSY THOMPSON :

Si ma mémoire est bonne, il y avait eu des...

2420

LE PRÉSIDENT :

C'est 2000.

2425

Mme PATSY THOMPSON :

Le rapport précédent du vérificateur général, celui qui a été produit au début des années 90 et un peu par la suite, où il avait été souligné le manque de personnel pour pouvoir assurer le travail, il y a une grande partie de ça qui a été corrigée depuis.

2430

Le dernier rapport, je ne l'ai pas en tête, mais je vais vérifier et vous revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2435

À l'époque, en l'an 2000, au cours de l'exercice 2000, en parlant de budget, ça doit avoir évolué depuis le temps, mais au cours de l'exercice 2000, la totalité des coûts de la CCSN s'est chiffrée à 59 M\$. Donc, c'est pour l'ensemble du Canada. C'est ça qu'on pouvait lire en 2000, d'après le document.

2440

C'est un extrait du rapport du vérificateur général du Canada, donc de décembre 2000. C'est des points saillants qu'on a reproduits ici. Effectivement, un des principaux problèmes, c'était le recrutement du personnel, recruter et retenir du personnel qualifié. Puis il y avait aussi le système documenté d'analyse de risque.

2445

Mme PATSY THOMPSON :

Le vérificateur général est revenu à la commission depuis ce temps-là. Il y a deux correctifs qui ont été apportés au niveau du recrutement. C'est le troisième groupe d'internes que la commission a. La commission a débuté un programme où on recrute des gens jeunes qui sortent des universités et le premier programme a accueilli un peu plus qu'une dizaine de spécialistes soit en sciences ou en génie.

2450

2455 Puis il y avait un programme de formation de 18 mois, qui était une formation combinée, une formation théorique qui était donnée par le personnel de la commission, ainsi que des stages pratiques dans différentes divisions de la commission. Ce programme-là a été répété deux autres fois, cette année et l'année dernière.

2460 Donc, c'est une façon que la commission a trouvé de pallier aux gens qui partent à la retraite et aussi à la pénurie, la difficulté de recruter. Ça, c'est une chose qui a été faite.

2465 La deuxième chose qui a été faite, il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits, surtout au cours des deux dernières années, de documenter les procédures de travail et aussi un effort qui a été fait pas juste de documenter les procédures, mais aussi de bien déterminer les rôles, les responsabilités, puis aussi de développer des bases de données où des raisons, par exemple, de prises de décision sont documentées pour qu'on puisse ensuite retracer et faire un meilleur suivi.

Donc, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits de ce côté-là.

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

2475 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

2480 Oui, monsieur Rhéaume.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2485 Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion. En fait, je pense que madame Patsy Thompson a répondu concernant la CCSN, je vais répondre pour les budgets d'Hydro-Québec, parce qu'elle a bien clairement signalé qu'il y a un règlement en vertu du recouvrement des coûts, qui fait qu'on a des permis à payer annuellement.

2490 Alors, par exemple, le permis d'exploitation de la centrale, c'est de l'ordre de 2 800 000 \$ par année, et nous avons aussi des permis de dosimétrie. Les permis de l'aire de stockage du combustible irradié et de l'ASDR sont des permis distincts; donc, on paie pour chacun des permis.

2495 En vertu de cette politique de recouvrement des coûts, on souligne que dans notre avant-projet, par exemple, étant donné qu'on demande du travail d'évaluation à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, alors quand ils vont renouveler le permis d'exploitation de la

centrale, ils vont introduire les coûts exigés pour l'évaluation de notre projet comme tel. Alors, tous ces coûts-là sont incorporés dans notre budget d'exploitation.

2500 Et j'aimerais souligner aussi que le plan des mesures d'urgence, on fournit, comme on l'a signalé hier, plusieurs millions de dollars pour faciliter la planification des mesures d'urgence externes. Ils sont aussi inclus dans notre budget d'opération.

2505 Les assurances que l'on prend sont incluses dans notre budget d'opération. Et les montants d'argent pour supporter la municipalité de Bécancour et la municipalité de Champlain de 200 000 \$ par année, ces dernières années, sont inclus dans notre budget d'exploitation.

2510 Alors, monsieur le président, on a aussi prévu dans notre avant-projet – et ça, ce n'est pas une invitation à la Commission de contrôle pour nous charger éventuellement davantage – mais on inclut une possibilité d'augmentation des coûts dans notre budget de projet.

LE PRÉSIDENT :

2515 Donc, vous dites ça sous réserve. C'est ça que je dois comprendre?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Exactement.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Le Jeune.

M. ROGER LE JEUNE :

2525 Pardon, monsieur le président. Est-ce qu'on peut savoir si Hydro-Québec inclut aussi une possibilité d'augmentation des tarifs en même temps? Ça va de soi. Ça devrait aller de soi, en tout cas.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, si les coûts augmentent, on risque de payer plus cher notre électricité, effectivement.

2535 **M. ROGER LE JEUNE :**

2540 Je n'ai pas eu de réponse à la question de savoir quel est l'indice global d'utilisation de disponibilité des 36 000 MW. On l'a pour Gentilly-2, qui est 80 %. Mais pour l'ensemble du réseau, qu'est-ce que c'est ce chiffre-là?

LE PRÉSIDENT :

Je peux laisser monsieur Brosseau répondre, mais je veux quand même faire les nuances.

2545

Par exemple, j'imagine que le 36 000 MW va compter la centrale TAG qui est à côté d'ici? Est-ce exact, monsieur Brosseau? Donc, la TAG a un plafond d'utilisation. Avez-vous le renseignement, par exemple?

2550

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Honnêtement, je n'ai pas l'information avec moi. Si je comprends bien la question, pour bien répondre, vous voulez savoir le facteur d'utilisation général du parc au cours des dernières années?

2555

M. ROGER LE JEUNE :

C'est ça. Du 80 % que vous donnez pour Gentilly, quel est l'équivalent pour l'ensemble du parc.

2560

LE PRÉSIDENT :

Mais je voudrais qu'on fasse les bonnes nuances. Parce que, de mémoire, on parlait de 200 heures pour la centrale TAG. Donc, 200 heures par année...

2565

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Ça fait un facteur d'utilisation qui est faible.

2570

LE PRÉSIDENT :

... ça fait un facteur d'utilisation extrêmement bas. Donc, ça veut dire qu'il y a des équipements qui sont faits pour être utilisés à l'occasion, d'autres plus souvent et d'autres très souvent. Il faut faire la nuance comme ça. Mais si vous avez l'information, monsieur Brosseau, allez-y.

2575

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Honnêtement, je n'ai pas l'information avec moi à savoir quel est le facteur d'utilisation du parc de l'année dernière. Mais vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut faire attention, parce qu'il y a des installations qu'on a, vous faites référence au TAG, qui ont un facteur d'utilisation très, très, très faible, quand même. Il faut faire très attention.

2580

LE PRÉSIDENT :

2585

Puis dans le cas des projets hydroélectriques, habituellement, en fonction du climat québécois, si c'est une région, si c'est différent de la Côte-Nord, ou l'Outaouais, c'est différent, bien entendu, mais généralement, les centrales, ce qu'on peut voir, c'est autour de 60 % le facteur d'utilisation des centrales comme à la Manic ou des choses comme ça.

2590

Dans le cas de SM-3, monsieur Brosseau, vous avez mentionné que son facteur d'utilisation était plus bas, quoiqu'à l'origine, le projet originalement présenté par Hydro-Québec, par exemple, Hydro-Québec prévoyait une dérivation partielle de la rivière Moisie, avait fixé SM-3 à environ 60 % de facteur d'utilisation. Comme la dérivation ne s'est jamais produite, n'a jamais été faite, la centrale a quand même les mêmes turbines, mais ça a comme conséquence de réduire son facteur d'utilisation, qui est autour de 40 %, de mémoire. En tout cas, il devrait être autour de 40 %.

2595

2600

Donc, vous voyez quand même que selon le type d'équipement, il est contraint à un facteur, mais ça peut varier. Dans le cas de l'hydroélectricité, on comprend que ça va varier en fonction de la pluviométrie. Plus les centrales peuvent être utilisées, moins qu'il y a d'eau dans les réservoirs, par exemple... mais on pourrait essayer d'avoir...

2605

M. ROGER LE JEUNE :

Oui, c'est sûr, mais pour l'ensemble. Gentilly-2, on dit 80 %. Ça, c'est bon an mal an. Une année, que ce soit 100 % ou 98 %; une autre année, que ce soit 70 % ou 60 %.

2610

LE PRÉSIDENT :

Mais ça a varié quand même.

2615

M. ROGER LE JEUNE :

Bon an mal an, pour l'ensemble du réseau, qu'est-ce que c'est.

2620

LE PRÉSIDENT :

On va essayer d'avoir l'information. Donc, vous voulez avoir le facteur d'utilisation moyen, un chiffre pour le 36 000 MW.

2625

M. ROGER LE JEUNE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, si vous pouvez trouver l'information et on la déposera.

2630 **M. CHRISTIAN BROSSEAU :**

Comme je vous disais, je ne l'ai pas. Mais juste pour être sûr, monsieur le président, si je comprends bien, l'information que vous demandez, c'est pour l'année 2003?

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce que ça doit varier, j'imagine, d'une année à l'autre.

2640 **M. ROGER LE JEUNE :**

C'est sûr que ça varie d'une année à l'autre. Sur une période, disons, de cinq ans, par exemple, une période assez longue pour que ce soit à peu près une moyenne.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Si c'est possible, les cinq dernières années. Donc, prenons les cinq dernières années complètes, qu'est-ce que ça donne comme facteur d'utilisation, en moyenne.

2650 **M. CHRISTIAN BROSSEAU :**

On vous fournira l'information.

LE PRÉSIDENT :

2655 Si c'est possible d'avoir un facteur général, bien entendu.

M. CHRISTIAN BROSSEAU :

Oui.

2660

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il faut faire les nuances, j'imagine.

2665 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Monsieur Brosseau va revenir avec l'information.

LE PRÉSIDENT :

2670

Si c'est possible de l'obtenir, très bien.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2675

Mais juste pour donner une idée de la capacité de Gentilly-2, j'ai devant moi, par exemple, que la centrale nucléaire de Gentilly-2 est l'équivalent, en termes de puissance, de la centrale de Grand-Mère, de Shawinigan-2, Shawinigan-3 et La Gabelle. Et en termes de production, en 2003, en termes de térawattheures, il faut y inclure une partie de La Tuque et une partie de Beaumont, quand on parle de production en termes de térawattheures.

2680

Alors, l'importance de la rivière Saint-Maurice sur le réseau d'Hydro-Québec est très important. Alors, imaginez, notre alternateur Gentilly-2 produit la puissance du Bas-Saint-Maurice en énergie et une partie de la puissance du Haut-Saint-Maurice.

2685

LE PRÉSIDENT :

Donc, une partie significative...

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2690

Significative, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2695

... quand on fait la comparaison du complexe hydroélectrique de la Saint-Maurice et on compare en termes d'énergie produite. Très bien.

Monsieur Le Jeune.

2700

M. ROGER LE JEUNE :

2705

Autre élément de chiffres. Nous, nous payons 4¢ quelque chose et 5¢, selon le palier d'utilisation sur la facture d'électricité. C'est en dessous du coût pour Gentilly-2. Et la question qui vient au citoyen, c'est pourquoi Hydro tiendrait tellement à produire de l'électricité à 6½¢ le kilowattheure et à le revendre 5¢, 5¼¢, en moyenne, en dessous du prix coûtant.

Pour le citoyen, ça n'a aucun sens et lui, il n'y tient pas du tout, à ce moment-là, à Gentilly-2.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si je comprends votre question, monsieur Le Jeune, ça veut dire si Hydro adopte ceci comme politique, ça veut dire que, par exemple, quelqu'un va arriver: «Je viens de me faire construire une nouvelle maison, je veux me faire brancher», Hydro-Québec dit: «Je n'ai pas d'électricité à vous fournir parce que je n'ai pas de nouvelles centrales.» Parce qu'on parle de nouvelles maisons.

Voyez-vous, ce que je comprends de votre question, c'est ça, c'est que Hydro cesserait, ne mettrait en oeuvre aucun projet dont le coût de revient serait supérieur à la tarification. Donc, c'est bon pour, par exemple, les éoliennes.

Hier, vous avez mentionné Rapides-des-Coeurs. C'était combien? 8¢ le coût de production de Rapides-des-Coeurs?

2725 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Exact.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça veut dire qu'il y a beaucoup de projets qui sont au-delà de...

Dernièrement, j'avais regardé, l'hiver, on a deux tarifications dans le résidentiel, on est autour de 6¢. L'hiver, la tarification marginale est autour de 6¢ du kilowattheure. Vous comprenez, ce que je saisis dans la question, c'est ça. Ça veut dire que Hydro dit: «Bien, je n'ai plus aucun équipement que je peux développer qui me revient en bas de 6¢. Donc, je ne fournis plus d'électricité à aucun de vos clients au Québec.» C'est ça que ça signifie votre question.

2740 **M. ROGER LE JEUNE :**

Mais des projets en développement, il y en a ça d'épais pour remplacer 2 % de la production. Puis ça, les citoyens...

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais ça, c'est une autre question, monsieur Le Jeune. Ce qu'on comprend, c'est que l'ensemble du coût de ces projets-là, ça varie au-delà de la tarification que l'on paie présentement pour nos maisons.

Ce que j'ai compris de l'explication, mais ça pourrait être confirmé, c'est qu'il ne reste plus de projets quelconques québécois qui vont être à 1¢ ou 2¢ du kilowattheure ou 3¢ du kilowattheure. Ce que j'ai compris, maintenant ce qu'il reste, c'est des projets coûteux par rapport à ce qu'on paie. C'est ce que j'ai compris.

2755 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Je vais demander à monsieur Brosseau de répondre à cette question.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît, monsieur Brosseau.

M. CHRISTIAN BROUSSEAU :

2765 Il y a deux volets à cette question. Effectivement, vous avez raison de dire qu'au Québec, à notre connaissance, il n'y a aucun projet avec un prix de revient qui est autour de 1¢ ou 2¢, malheureusement.

2770 Les projets qu'on regarde présentement, ce sont des projets qui, à la marge, effectivement, coûtent plus cher. Plus les projets qu'on fait en ce moment, qu'on réalise, plus ils sont chers, sinon, ils auraient déjà été réalisés dans le passé.

2775 Le projet pour lequel on travaille très, très fort aussi présentement et qu'on espère pouvoir déposer l'étude d'avant-projet très bientôt, c'est le projet D'Eastmain 1-A, Rupert, avec les dérivations Rupert. Ce projet-là, c'est le projet le plus rentable pour Hydro-Québec sur ses planches à dessin maintenant. Et la raison est simple, c'est la dérivation Rupert dans ce projet qui aide énormément à la rentabilité du projet. Parce que lorsqu'on fait une dérivation et en plus on construit de la capacité dans ce projet-là, la même eau va être turbinée au minimum trois fois. Donc, ça vient augmenter la rentabilité du projet.

2780 Si, par contre, on regarde les autres projets, on faisait référence à Chutes Allard, Rapides-des-Coeurs, effectivement, c'est autour de 8¢ du kilowattheure. Encore une fois, c'est un projet qui est plus cher que la réfection de Gentilly.

2785 Mais il faut regarder aussi à quelle date ces projets vont être mis en service. On ne peut pas comparer des prix qu'on paie aujourd'hui ou la valeur de l'énergie dans les marchés aujourd'hui avec la valeur de l'énergie dans les marchés visés en 2010, 2011, par exemple. On sait que ce sont des prix qui augmentent, comme le reste du coût de la vie. Donc, des projets qui devraient être mis en service en 2010, 2011, qui ont un prix de revient estimé aujourd'hui autour
2790 de 8¢, à notre avis, avec les connaissances qu'on a du marché, on n'a pas de boule de cristal mais on est convaincus que ces projets-là vont être très, très rentables.

2795 Au Québec, il y a une déréglementation. Je faisais référence brièvement tout à l'heure à la Loi 116. La loi 116 a ouvert le marché aussi de la production au Québec et le distributeur qui est responsable de l'approvisionnement de l'énergie sur le marché du Québec a procédé à des appels d'offres au cours des dernières années. Et si vous voulez avoir l'information, on peut vous

déposer ou déjà aller sur le site d'Hydro-Québec Distribution voir le résultat des différents appels d'offres que le distributeur a faits.

2800 Si on regarde, le premier appel d'offres que le distributeur a fait pour des livraisons débutant en 2007, le prix moyen des soumissions était autour, si je me rappelle bien, de 6.3¢. Le distributeur a fait un appel d'offres d'approvisionnement court terme pour l'année 2005. La partie qui a gagné l'appel d'offres, si je me rappelle bien, encore une fois, le prix moyen pour l'année 2005 était autour de 7.3¢.

2805 L'éolien, on en parlait aussi, c'est des engagements à long terme du distributeur. C'est autour de 8¢ lorsqu'on inclut tous les coûts associés à ces filières.

2810 Donc, on peut comparer avantageusement les projets d'Hydro-Québec Production, que ce soit G-2 ou que ce soit Chutes Allard, Rapides-des-Coeurs ou les autres projets qu'on regarde, avec les prix de marché qu'on anticipe dans les marchés dans l'avenir. Donc, comme je faisais référence à 2011, il faut bien comparer les dollars ici.

LE PRÉSIDENT :

2815 Mais ça signifie néanmoins qu'on peut anticiper en tant que consommateurs, nous sommes tous des consommateurs, ça voudra dire quand même, lorsqu'on voit les coûts du kilowattheure de l'ensemble des projets, on peut anticiper de recevoir des hausses de tarif dans les prochaines années.

2820 **M. CHRISTIAN BROSSEAU :**

Ça, malheureusement, c'est Hydro-Québec Distribution qui serait plus en mesure de répondre à cette question-là.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends votre commentaire, mais ce que j'en conclus de votre explication...

2830 **M. CHRISTIAN BROSSEAU :**

Je vous laisse conclure.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

... on peut s'attendre à avoir des augmentations.

2840 Monsieur Le Jeune, si vous permettez, on pourrait faire une pause. Je n'ai personne d'autre au registre, mais on peut reprendre avec vous après la pause.

M. ROGER LE JEUNE :

Une petite question.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord.

M. ROGER LE JEUNE :

2850

C'est au sujet de la question que j'ai posée hier au sujet de La Prade. Est-ce qu'il y a du renseignement qui vous est parvenu, un développement quelconque?

LE PRÉSIDENT :

2855

On n'a pas eu de retour de renseignement sur La Prade. Mais votre question déjà hier, c'était?

M. ROGER LE JEUNE :

2860

C'était est-ce que quelqu'un peut fournir un...

LE PRÉSIDENT :

2865

C'était le fonds La Prade.

M. ROGER LE JEUNE :

2870

... un aiguillage de documentation pour un bilan ou des analyses sur l'utilisation qui a été faite...

LE PRÉSIDENT :

2875

Oui, madame Thompson, peut-être qu'on aura un bout de réponse?

Mme PATSY THOMPSON :

C'est un congé statutaire aujourd'hui. Donc, c'était difficile de...

2880

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. C'est vrai, c'est le jour du Souvenir, c'est ça. On l'a prise en note, on va le publier quand on l'aura.

2885 **M. ROGER LE JEUNE :**

Merci.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous prenons une pause de 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

2895 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

2900 Alors, nous approchons de la fin de la dernière séance de la première partie de l'audience publique. Je n'ai personne inscrit au registre. Alors, j'invite les gens qui désirent encore poser des questions à se réinscrire immédiatement. Après cela, nous allons fermer le registre pour le restant de l'après-midi.

2905 Entre-temps, je vais permettre à mon collègue, monsieur Lafond, d'adresser une question.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2910 Monsieur Rhéaume, au cours de ces quelques jours d'audience, vous avez fréquemment parlé de l'importance stratégique de la centrale par rapport à l'ensemble de la production du réseau d'Hydro-Québec.

2915 Tantôt, on a eu des explications de monsieur Brosseau, qui étaient quand même des explications très techniques. Il y a peut-être un spécialiste d'Hydro Distribution qui pourrait vulgariser tout cet aspect-là de l'importance stratégique ou encore, si vous êtes en mesure de le faire, j'apprécierais, mais en vulgarisant le plus possible.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2920 Monsieur le président, nous n'avons pas de personne ici de Distribution, mais il nous ferait plaisir de pouvoir, dans les jours prochains, si vous le désirez, répondre à cette question-là avec quelqu'un, un expert.

2925 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Par écrit, il n'y a aucun problème, oui.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2930

Par écrit.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2935

C'est ça, parfait. On va continuer un peu dans la même veine. En tenant compte de la durée de vie d'une centrale, incluant la réfection de la centrale, quel serait le taux de production en kilos par térawattheure des déchets de combustible irradié, des déchets de réfection et des autres déchets, c'est-à-dire les filtres, les résines et les rejets, etc., etc.? À répondre plus tard?

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2940

Monsieur le commissaire, on n'a pas fait le calcul, mais si je comprends bien votre question, c'est le coût pour réaliser l'agrandissement de notre aire de stockage?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2945

En fait, non. Quel serait le taux de production? On dit, c'est X kilos que vous allez produire, par exemple, pour le combustible irradié. Mais le nombre de kilos par rapport au térawattheure produit.

2950

M. MICHEL R. RHÉAUME :

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2955

Donc, c'est au niveau du combustible irradié, déchets de réfection, et après ça les autres déchets, c'est-à-dire les filtres, les résines, les gants, les vestes, etc.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

2960

J'avais bien compris. Alors, on va faire un calcul.

LE PRÉSIDENT :

2965

Donc, ça peut être un genre de calcul fait en fonction de l'expectative d'une production suite à la réfection et quel pourcentage ça représente, autrement dit, de l'ensemble de la gestion des déchets. Parce que si on parle de déchets de réfection, c'est le coût aussi de gestion des déchets.

2970 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Exact.

2975 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il faut s'entendre pour avoir l'information. Donc, quel poids ça a, autrement dit, dans le coût de production.

2980 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

J'ai bien compris la question, monsieur le président.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2985 Et ensuite de ça, est-ce que vous pouvez nous dire également que représentent les frais annuels investis pour gérer à court, à moyen terme et à long terme tous les aspects relatifs aux déchets radioactifs.

2990 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Encore une fois, on prend bonne note de la question.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2995 Avec une répartition, s'il vous plaît, de ces frais-là aussi également. En fait, monsieur Brosseau, une autre charte. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3000 Je vais maintenant inviter monsieur Michel Fugère. Rebonjour.

M. MICHEL FUGÈRE :

3005 Rebonjour. Moi, pendant que monsieur Le Jeune parlait, ça a fait remonter à ma souvenance certaines problématiques qui sont liées au nucléaire. Puis on comprend bien que le nucléaire, c'est quand même une infrastructure pancanadienne. Nous autres ici, au Québec, c'est très minime.

3010 Mais j'aimerais avoir des informations, si possible, des argents qui ont été investis par le gouvernement fédéral en lien avec l'industrie du nucléaire. Puis dans ça, j'aimerais ça qu'on s'assure d'insérer les coûts qui sont liés, par exemple, au service de la vente de centrales nucléaires à l'étranger. C'est sûr que je ne vous demanderai pas les chiffres qui sont liés au

soudolement que l'industrie a fait pour vendre ses réacteurs, mais disons qu'est-ce qu'on peut connaître.

3015

LE PRÉSIDENT :

On va prendre les chiffres officiels.

3020

M. MICHEL FUGÈRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3025

Mais on peut demander des budgets. Parce que c'est évident qu'il faut savoir aussi qu'est-ce qu'on veut avoir, dans quel objectif on veut l'obtenir. On peut demander une comptabilisation, par exemple, à partir du fonctionnement d'Énergie atomique du Canada. Donc, vous devez avoir un budget.

3030

Je ne sais pas depuis combien de temps ils opèrent, mais on peut penser, quoi, ça fait au moins une trentaine d'années et même plus, Énergie Atomique, peut-être 40 ans. À quel endroit peut-on trouver cette information-là, madame Thompson? Est-ce qu'on peut s'adresser directement à Énergie atomique du Canada pour obtenir l'information sur les sommes d'argent investies? D'après vous, la meilleure source à s'adresser, ce serait eux?

3035

Mme PATSY THOMPSON :

J'ai l'impression que le premier contact ou le contact probablement le plus direct, ce serait par le biais du ministère des Ressources naturelles Canada.

3040

LE PRÉSIDENT :

Ressources naturelles du Canada. Alors, on va prendre votre question, on va la développer et on pourra l'envoyer à Ressources naturelles Canada.

3045

M. MICHEL FUGÈRE :

Merci. Comme autre question, bon, la Commission de contrôle de la sûreté nucléaire, on sait que son mandat, c'est la sécurité publique, une partie de son mandat principal, j'imagine.

3050

Moi, j'aimerais ça savoir, dans les budgets qui sont dédiés à cette sécurité-là, combien d'argent a été investi dans des études d'évaluation d'impact sur la santé du citoyen ainsi que sur l'environnement.

3055

LE PRÉSIDENT :

Donc, madame Thompson, vous aviez dit, grosso modo, la mission de la CCSN, il y avait un volet santé, un volet environnement.

3060

Donc, monsieur Fugère, ce qui vous intéresse, c'est la proportion des investissements reliés à des études, des évaluations.

M. MICHEL FUGÈRE :

3065

Oui, qu'est-ce qui concerne la santé.

LE PRÉSIDENT :

3070

Santé et environnement. Madame Thompson.

Mme PATSY THOMPSON :

3075

Juste pour être bien sûre de comprendre, par exemple comme des études de recherche ou des études épidémiologiques. Ce que je peux faire, monsieur le président, je n'ai pas l'information avec moi, par contre, il y a un nombre d'études qui a été fait depuis fort longtemps par... il y a un groupe à l'intérieur de la commission qui s'occupe de recherche et d'autres activités de soutien, puis il y a un budget annuel d'alloué à la recherche et les projets sont identifiés, comptabilisés. Donc, je vais m'assurer de vous transmettre cette information-là le plus tôt possible.

3080

LE PRÉSIDENT :

3085

Donc, on veut quelque chose quand même de raisonnable, de compréhensible. Ce n'est pas nécessaire d'aller dans les deux points après le chiffre, comme on dit, mais d'avoir une bonne idée. Je pense l'important, c'est d'avoir la proportion.

3090

Le budget de la CCSN, par exemple actuellement, je ne le sais pas. On voit qu'en 2000, il était autour de 55 M\$, donc, je ne sais pas s'il est de 65 M\$ aujourd'hui. Mais c'est quoi la proportion qui est dépensée dans des études environnementales et quelle était cette tendance, il y a 5 ans et 10 ans, pour qu'on ait une idée.

Ça pourrait vous aider, monsieur Fugère?

3095

M. MICHEL FUGÈRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3100

Donc, ce serait raisonnable comme ça.

M. MICHEL FUGÈRE :

3105

Oui. Je voudrais aussi peut-être ramener la commission à l'étude qu'on avait faite en 94, au BAPE de 94. Il y avait un document qui avait été déposé, qui démontrait les lacunes au niveau de la Commission de contrôle d'Énergie atomique Canada, pour assurer la sécurité des citoyens.

3110

C'est un document qui avait été déposé d'ailleurs suite à une demande de la Commission de contrôle d'Énergie atomique Canada pour assurer la sécurité des citoyens. On faisait des demandes. D'ailleurs, ce document-là a été déposé lors de la dernière audience. Vous allez trouver ça dans...

LE PRÉSIDENT :

3115

En 94.

M. MICHEL FUGÈRE :

3120

En 94. Je peux vous la donner d'ailleurs la...

LE PRÉSIDENT :

3125

Oui, si vous avez la cote.

M. MICHEL FUGÈRE :

La référence, oui.

3130

LE PRÉSIDENT :

3135

C'est parce que je veux vérifier pour l'archivage. Ce n'est pas physiquement au BAPE, mais on a un centre d'archives. 94, je ne me souviens plus des dates exactes, mais on a des prescriptions au point de vue archives des documents au BAPE. Donc, là, ça fait dix ans, je ne me souviens pas c'est quoi la prescription. C'est probablement encore disponible, j'ai l'impression, mais on va faire la vérification. Si vous nous donnez la source, on peut toujours la repérer, mais si vous avez le rapport entre les mains...

M. MICHEL FUGÈRE :

3140

Ah! c'était la Commission de contrôle d'Énergie atomique, document C-5: document ayant pour objet de fournir les ressources pour corriger les lacunes reconnues dans l'efficacité et la transparence du processus de la réglementation nucléaire.

3145

LE PRÉSIDENT :

Et le document était sous quelle cote?

M. MICHEL FUGÈRE :

3150

C-5.

LE PRÉSIDENT :

3155

C-5.

M. MICHEL FUGÈRE :

3160

Oui. Un document très intéressant, je vous invite à le lire, surtout que j'ai été surpris tantôt de réaliser que finalement on revient encore, en 2000, avec le même problème. Alors, à titre d'information, je pense que ça peut être intéressant pour vous.

3165

C'est sûr qu'on ne peut pas passer sous silence, aujourd'hui, les événements qui sont arrivés chez Hydrogénéal cette nuit. Alors, il y a eu un accident assez sérieux là. On sait qu'un accident de ce type-là aurait pu avoir des effets domino sur les infrastructures industrielles en périphérie de l'entreprise en question.

3170

Moi, j'aimerais savoir, au niveau de la centrale nucléaire, qu'est-ce que ça a amené comme réaction, comment est-ce qu'ils ont réagi, eux, à un événement semblable côté sécurité.

LE PRÉSIDENT :

3175

J'aimerais poser la question d'abord à monsieur Bédard. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur cet incident qui est survenu cette nuit?

M. GILLES BÉDARD :

3180

Oui, monsieur le président. C'est que l'usine Hydrogénéal, fabrication d'hydrogène liquide et gazeux, a été détruite à toutes fins pratiques par une explosion autour de 4 h cette nuit. Il n'y a pas eu de blessés. Il y avait trois personnes sur place et, semble-t-il, ils étaient plus dans les secteurs administratifs.

3185 On n'a pas été appelés comme organisation. On a vérifié avec le coordonateur municipal, qui nous a dit que lorsque lui-même a été avisé, bon, les dommages étaient faits, il n'y avait pas de blessés et il n'y avait pas d'impact à l'extérieur du site comme tel. Sauf qu'évidemment, il y a des réservoirs d'entreposage. Il y a d'autres industries effectivement qui sont autour, comme PCI Canada qui est à environ 300 mètres. Il aurait pu, dépendamment de l'accident, peut-être avoir des conséquences assez importantes. Mais on ne connaît absolument pas les causes au niveau de l'accident.

3190

LE PRÉSIDENT :

La cause à ce stade-ci, très bien. Ce qu'on a pu voir, il y avait un peu de va-et-vient ce matin, même à l'hôtel.

3195

Monsieur Rhéaume, avez-vous une vue d'ensemble? Est-ce que Hydrogénal est située près des installations de Gentilly ou s'il y a un périmètre assez significatif entre la centrale et cette industrie?

3200

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Oui, mais d'abord, monsieur le président, j'aimerais souligner deux points. Le premier, c'est concernant qu'est-ce que Hydro-Québec ont pensé à la centrale de cet accident-là. En fait, on n'a pas eu de contact avec la centrale comme telle. Mais une chose est certaine, c'est que la préoccupation qu'on a eue ce matin, c'était exactement: «On espère qu'il n'y a pas eu de blessés puis qu'il n'y a pas eu de morts.» En fait, on nous confirme qu'il n'y en a pas eu, alors on est bien contents. Puis on trouve ça bien malheureux qu'un incident comme ça se soit produit tout près de chez nous.

3205

3210

C'est bien sûr aussi que, quand on regarde notre site, je ne sais pas exactement où est Hydrogénal. J'espère qu'on va pouvoir le voir. Mais il y a une zone d'exclusion autour de la centrale justement pour s'assurer que l'on n'ait pas ce genre de problème-là, qu'on soit suffisamment loin d'une source de risque. Alors, dans ce cadre-là, Hydrogénal, je n'ai aucune idée. Est-ce que quelqu'un...

3215

LE PRÉSIDENT :

Madame Trudel, vous pouvez nous la situer?

3220

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Alors, monsieur le président, c'est justement pour ça qu'on a une zone d'exclusion qui est autour de la centrale tout près de un kilomètre, où on n'a aucune construction qui est permise, à l'exception évidemment des bâtiments de production d'Hydro-Québec, évidemment.

3225

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on voit la centrale TAG. En arrière de la centrale, il y a deux réserves de mazout.

3230

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Oui, ce sont les deux réservoirs de mazout.

3235

LE PRÉSIDENT :

C'est du mazout lourd, ça.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3240

Une huile numéro 2 ou numéro 6, c'est du mazout lourd.

M. MICHEL R. RHÉAUME :

3245

Mais monsieur le président, je me rappelle bien pour avoir travaillé justement sur le panel lors de l'autorisation de cette centrale-là et quand on est allés devant le Bureau en audiences publiques, et justement, les réservoirs qui sont situés ici ont été justement étudiés par des experts pour s'assurer qu'ils soient à bonne distance de nos installations et qu'on n'aura aucun effet, même si on avait quelque chose, déflagration à ce niveau-là.

3250

LE PRÉSIDENT :

Vous nous dites que lorsqu'il y a eu l'audience publique portant sur la centrale TAG, cet aspect-là avait été examiné, donc pris en charge dans l'étude d'impact. Et vous nous dites que lors de l'audience, il y avait des questions qui avaient été adressées.

3255

M. MICHEL R. RHÉAUME :

Exactement, monsieur le président.

3260

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a possibilité, le rapport portant sur TAG est disponible sur le site Internet du BAPE. Donc, s'il y a des gens qui veulent lire cet aspect-là, on peut en prendre connaissance via le site du BAPE.

3265

Oui, monsieur Fugère.

M. MICHEL FUGÈRE :

3270

J'aimerais savoir, moi, en relisant la bibliographie, la documentation qui a été déposée en 94, je me suis aperçu qu'il y a énormément de travail qui avait été fait, de documentation particulièrement pertinente en vue d'éclairer le travail de la commission.

3275

Je me demandais est-ce qu'on doit considérer que, automatiquement, étant donné que vous m'aviez mentionné en début d'audience que vous aviez pris conscience du rapport en question, est-ce que vous avez eu justement l'occasion aussi d'avoir référence à ces documents-là qui avait été déposés en audience?

3280

LE PRÉSIDENT :

Comme je vous dis, on peut jeter un coup d'oeil. J'ai regardé les annexes qui avaient été utilisées. Bien entendu, on va même vérifier les documents déposés, parce qu'il y a des normes, bon, les documents restent, la documentation reliée, parce qu'il y a un original qui est conservé.

3285

De la manière que nous fonctionnons, madame Boutin en arrière constitue un original du dossier. Après un mandat, bien entendu, les documents sont conservés et, après un certain nombre d'années, ils sont envoyés aux archives. Ils sont conservés au BAPE pendant cinq ans et, ensuite de ça, ils sont archivés.

3290

Et combien de temps sont-ils conservés dans les archives? Ça, je ne m'en souviens pas, il faut vérifier. J'ai le chiffre sept mais je ne suis vraiment pas sûr. Donc, ça veut dire que ça se peut que les documents soient disponibles ou pas.

3295

Bien entendu, chaque commissaire est indépendant. C'est-à-dire que nous, on peut, oui, s'il y a lieu, on peut chercher à consulter certains des documents si on le juge pertinent. Vous comprenez? Mais on ne recommencera pas le travail d'une commission précédente. On est autonome.

3300

M. MICHEL FUGÈRE :

Alors pour faciliter votre travail, si, nous, on juge que certains de ces documents-là devraient revenir à la surface, comment est-ce que je pourrais procéder?

3305

LE PRÉSIDENT :

Vous comprenez, la commission juge par elle-même de ce qu'elle va examiner. Nous, on va définir des enjeux et on va statuer sur les enjeux et on va utiliser l'information que nous avons besoin pour donner un avis. C'est nous qui allons le déterminer en fonction de qu'on écrit dans notre rapport.

3310

Alors, s'il y a lieu, nous allons prendre, c'est de notre propre chef, on va le déterminer. Vous ne pouvez pas nous dire: «Bien, je tiens à...» Non, la commission est autonome dans son enquête. C'est elle qui détermine ce qu'elle va utiliser comme information. Il faut bien être clair.

3315

Par contre, vous, si vous voulez, vous pouvez utiliser l'information qui est là pour nous produire un mémoire et vous appuyer sur de l'information qui était contenue à ce moment-là. Vous comprenez?

3320 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3325

Vous, vous êtes entièrement libre de le faire. La commission aussi est entièrement libre d'utiliser les sources documentaires qu'elle voudra bien. Je veux être très, très clair sur ce point.

M. MICHEL FUGÈRE :

3330

En fait, une des choses que je voulais savoir justement, c'est s'il était possible de passer à travers la commission pour aller rechercher certains de ces textes-là. Parce qu'effectivement...

LE PRÉSIDENT :

3335

Écoutez, ce que je peux vous dire, si on juge important pour comprendre certaines problématiques, on va référer à toutes les sortes de documents qu'on a besoin. Mais je ne peux pas vous dire: «Oui, je vous assure que je vais regarder personnellement tous les documents qui ont été déposés à l'époque, en 94», vous comprenez?

3340

M. MICHEL FUGÈRE :

Non, mais techniquement, là, si moi je voulais... parce qu'il y a certains de ces documents-là dont je me souviens d'avoir fait lecture, mais je ne les possède pas personnellement.

3345

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est ça.

3350

M. MICHEL FUGÈRE :

Moi, est-ce que je peux faire référence à chez vous et vous demander de me le faire parvenir d'une façon ou d'une autre?

3355

LE PRÉSIDENT :

3360 Ça, le faire parvenir, je ne le sais pas. Si on les a encore, je vais vérifier, on peut probablement les faire désarchiver et les mettre aux centres de consultation. Mais on en a une copie, vous comprenez, on ne peut pas les distribuer dans l'ensemble des centres de consultation. C'est un autre mandat, de toute façon. Ça, il faut bien le comprendre. Mais on pourrait à Québec probablement le faire désarchiver et le rendre disponible pour les gens qui veulent consulter les documents à l'intérieur.

3365 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3370 Mais on fait les vérifications et on vous reviendra sur ce point-là. Ça vous va?

M. MICHEL FUGÈRE :

3375 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3380 Alors, nous n'avons plus de personnes inscrites au registre. Je voulais voir, avant de fermer l'audience, s'il y avait une ou deux petites questions.

3385 Moi, j'avais une question. Madame Loiselle, avant-hier, vous avez mentionné que le ministère avait une expertise concernant les éléments conventionnels. Par exemple, on a parlé un peu du chlore.

3390 Pour ce qui est des aspects radiologiques, parce qu'on a un projet de stockage de déchets radioactifs, c'est-à-dire, donc, les grosses problématiques ce sont les aspects radiologiques, dans l'analyse environnementale que le ministère doit faire, étant donné que vous ne semblez pas avoir d'expertise pointue concernant les aspects radiologiques, de quelle façon vous allez procéder pour compléter l'évaluation environnementale? Allez-vous, par exemple, recourir à la CCSN?

Mme RENÉE LOISELLE :

3395 Comme j'ai mentionné, dans l'analyse du dossier, la CCSN, c'est un des principaux intervenants. Pour certains projets, pour un projet de, je ne sais pas, moi, une usine comme Hydrogénéal, je consulterais beaucoup la Sécurité publique pour parler de risque, de choses comme ça. Alors, dans ce cas-ci, c'est la CCSN.

3400 Pour nous, les matières dangereuses qui sont très radioactives sont quand même des
matières dangereuses au sens de notre règlement sur les matières dangereuses, mais les
normes d'entreposage ne s'appliquent pas. Parce que pour ça, c'est justement les normes de la
CCSN qui sont importantes.

3405 Alors, de la façon dont on va fonctionner, c'est que probablement on va fonctionner
comme en 94. La première condition du décret, c'est toujours que le projet se fasse selon les
documents déposés. Puis la deuxième condition du décret, ça va être que Hydro-Québec
obtienne son permis de la CCSN. Alors, on se fie à la CCSN pour tout ce qui est l'aspect sécurité
radiologique.

3410

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Lafond.

3415

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Madame Thompson, au Canada, les CANDU qui sont en opération, combien sont
rendus, à toutes fins pratiques, à la fin de leur vie utile?

3420

Mme PATSY THOMPSON :

3425 Je vais y aller de mémoire. La centrale de Pickering A a été mise en service au début des
années 70, si je me souviens bien, et Pickering B peu de temps après. Ensuite, il y a eu Bruce,
je pense qui est autour des années 78; Darlington qui est plus récente, je crois qui est autour de
86 ou 87; la centrale de Gentilly qui est autour de 83; puis celle du Nouveau-Brunswick qui est à
peu près de la même période.

3430 Pour la centrale de Pickering A, il y a eu une évaluation environnementale pour la remise
en service des réacteurs de Pickering A, et Ontario Power Generation a procédé avec la remise
en service des réacteurs. Il y a aussi eu une demande de Bruce Power pour la remise en service
de deux unités de Bruce A et il y a aussi un projet de remettre en service les deux autres unités de
Bruce A.

3435 Donc, il y a eu des activités de réfection, de remise en service à Pickering A et à Bruce A.
Et il y a des discussions de remise en service, de réfection pour Gentilly et Point Lepreau.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3440 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

3445 Madame Thompson, lorsque nous nous étions rencontrés en rencontre préparatoire, on avait abordé la question des différents renouvellements de permis pour Gentilly-2. Vous nous avez dit qu'il y avait des documents de support à caractère public et on avait discuté pour voir s'il était possible d'avoir une synthèse, soit s'il y avait un résumé dans ces rapports-là ou, sinon, il devait avoir une conclusion.

3450 Est-ce que vous avez regardé la question pour la disponibilité d'une information, pour avoir un aperçu de comment ça fonctionne les renouvellements de permis pour la centrale de Gentilly?

Mme PATSY THOMPSON :

3455 Oui, on a regardé. Pour le renouvellement de permis de la centrale, il y a eu ce que, nous, on appelle un CMD, un document qui est préparé par le personnel de la commission. C'est des documents qui sont disponibles électroniquement. Puis aussi, c'est possible d'en faire des copies papier, ce n'est pas des documents qui sont très volumineux. Donc, il serait possible de
3460 les mettre à votre disposition.

LE PRÉSIDENT :

3465 Donc, ils sont disponibles électroniquement l'ensemble des renouvellements de permis. C'est ça?

Mme PATSY THOMPSON :

3470 Oui, c'est ça. Selon les procédures de notre commission, quand il y a des audiences publiques pour l'octroi de permis, incluant les renouvellements de permis, tous les documents sont mis à la disposition du public, de n'importe qui qui a besoin d'avoir accès à ces documents-là pour pouvoir intervenir devant la commission.

LE PRÉSIDENT :

3475 Mais si je parle d'un renouvellement fait il y a 12 ans ou 14 ans?

Mme PATSY THOMPSON :

3480 Ça, ça devient un peu plus compliqué. Les documents sont archivés. À ce moment-là, les documents étaient moins élaborés. Donc, ceux qui sont de nouveau format qu'on utilise depuis quelques années ont commencé autour de 98. Ceux qui sont...

LE PRÉSIDENT :

3485

En quelle année?

Mme PATSY THOMPSON :

3490

À partir de 98 à 2000, il y a eu un développement d'un format qui est resté semblable à celui qu'on utilise présentement. Ceux qui étaient faits antérieurement, la structure des documents variait un peu puis la façon de présenter l'information était différente aussi.

LE PRÉSIDENT :

3495

Donc, on va regarder. Donc, vous nous dites à partir de 98, on peut les avoir sur votre site Internet.

Mme PATSY THOMPSON :

3500

Ce serait à confirmer. Mais au moins à partir de 2000, ils sont tous disponibles électroniquement, mais je pense ceux de quelques années avant aussi.

LE PRÉSIDENT :

3505

Ce qu'on va faire, nous, on va regarder du côté de votre site, on pourra vous revenir avec ça. On va regarder qu'est-ce que ça a l'air les derniers renouvellements. On va regarder la question. Je vous remercie.

Mme PATSY THOMPSON :

3510

J'ai oublié de mentionner, la même chose aussi pour les renouvellements de permis de l'installation de déchets aussi.

LE PRÉSIDENT :

3515

C'est ça. Donc, on a les deux. On regardera, puis on pourra se reparler à ce sujet-là.

Donc, ça semble faire le tour pour cette première partie de l'audience publique. Bien entendu, il y a un certain nombre d'informations qui a été déposé déjà. Nous allons mettre à la disposition du public, il y a des gens qui le désirent, donc via notre site Internet et les centres de documentation que nous avons, l'information déposée.

3520

Une certaine partie de l'information, une certaine partie est encore en attente. Nous allons faire un suivi pour que celle-ci soit disponible, de la même façon que les documents que nous avons déjà sur le site Internet du BAPE et dans les centres, le plus tôt possible. Donc, je demanderais la collaboration du promoteur et des personnes-ressources pour permettre aux gens

3525

3530 d'avoir cette information le plus tôt possible, c'est-à-dire disons idéalement la semaine prochaine, pour que les gens soient capables d'avoir une information suffisante pour produire leurs mémoires qui seront présentés à la commission dans la semaine du 14 décembre.

3535 Le 14 décembre, c'est un mardi. Donc, la commission commencerait à siéger le mardi. Et selon le nombre de mémoires que nous aurons reçus, nous allons prévoir le nombre de séances nécessaire pour entendre toutes les personnes qui le désireront.

3540 Je rappelle que les mémoires, les gens peuvent faire un mémoire par écrit et le présenter devant la commission. Les gens peuvent faire un mémoire écrit et ne pas le présenter devant la commission, mais la commission va en avoir pris connaissance et le traiter au même titre que les mémoires présentés, dans son rapport, bien entendu.

3545 Des témoignages uniquement verbaux sont également possibles. Il suffit à ce moment-là dans tous les cas, que ce soit écrit ou verbal, de signifier votre intention de mémoire à madame Boutin, notre coordonnatrice du secrétariat de la commission.

3550 Bien entendu, nous avons un certain nombre de séances. Habituellement, nous donnons priorité pour le choix de l'heure, du moment; premier arrivé, premier servi. Donc, les premières personnes qui contacteront madame Boutin pour signifier leur intention de mémoire auront le choix en fonction des places disponibles pour présenter plus tôt ou plus tard dans la soirée. C'est de la façon dont nous procédons. Et nous ajusterons le nombre de séances en fonction des intentions de mémoire. Et on essaiera, en tout cas, de satisfaire le plus possible les gens en fonction de leurs contraintes d'horaires.

3555 Donc, normalement, on ouvrirait le soir, le 14. Si nous avons suffisamment de mémoires, bien entendu, le lendemain, le 15, donc nous siégerions en après-midi et en soirée. Donc, il y a des gens qui peuvent être disponibles en après-midi, ou ceux qui ne pourront être là qu'en soirée, nous prioriserons les gens qui ne peuvent pas être là dans le jour pour qu'ils puissent présenter leur mémoire en soirée.

3560 Et sur ça également, je veux remercier les personnes-ressources pour leur participation, leur disponibilité et notamment, ceux...

3565 Oui, monsieur Le Jeune? Vous me laissez aller, puis si vous voulez me dire un petit mot, on vous laissera aller après.

3570 Alors, je veux remercier les personnes-ressources et également particulièrement les gens du fédéral, parce que vous étiez en congé, vous, aujourd'hui, c'était le jour du Souvenir. Alors, on vous a enlevé un congé. J'espère que vous êtes en mesure de le reprendre demain ou quelque chose comme ça. Mais je vous remercie néanmoins pour votre disponibilité.

3575 Je remercie également le promoteur pour sa disponibilité et les réponses qu'il a apportées à la commission.

3575 Également, je remercie l'ensemble des gens de la salle, ceux qui sont ici. Il y a d'autres personnes qui sont venues présenter des questions, qui sont absentes, mais je remercie tout le monde pour la participation.

3580 Je rappelle que le bureau a besoin de la participation publique pour faire ses rapports. Le cheminement, le questionnement des commissions du BAPE est principalement axé sur les préoccupations du public et les éléments que les gens apportent comme position sur les projets. Les commissions, autrement dit, se servent de ces aspects-là, donc de ces positions-là; c'est central à l'intérieur des rapports du BAPE. Alors, j'invite les gens à participer en grand nombre pour les mémoires, bien entendu, en deuxième partie d'audience.

3585 Et sur ce, je vais officiellement fermer la séance.

Mais monsieur Le Jeune, vous voulez dire un petit quelque chose?

M. ROGER LE JEUNE :

3590 J'ai une question.

LE PRÉSIDENT :

3595 Oui, avancez.

M. ROGER LE JEUNE :

3600 Est-ce que les séances de mémoire sont à huis clos avec la commission? Autrement dit, est-ce qu'il y a présence de ressources et du promoteur avec ou non réplique immédiate, ou si c'est strictement dépôt de mémoire verbal ou autre.

LE PRÉSIDENT :

3605 Alors, ce n'est pas un débat contradictoire. C'est un échange entre les participants, donc les présentateurs du mémoire et la commission. Ceci se fera dans la même salle qu'ici. Donc, le public peut assister.

3610 En deuxième partie d'audience, les personnes-ressources sont, bien entendu, libres et invitées, si elles le désirent, à venir suivre les positions exprimées par les participants dans leur mémoire. Il en va de même avec le promoteur. Mais il n'y a pas de rôle particulier des personnes-ressources et du promoteur.

3615 Comme je vous dis, c'est public. Ce n'est pas à huis clos, c'est public. Et il y a un système qu'on appelle le droit de rectification. À ce moment-là, on doit comprendre qu'une rectification, ce n'est pas d'exprimer une opinion divergente ou différente, c'est pour corriger des

faits, des événements, des chiffres, des dates. Donc, c'est ça une rectification, c'est-à-dire c'est une précision suite à quelque chose d'erroné qui a été énoncé.

3620 Je vais donner des exemples. Si quelqu'un dit: «Le budget de la CCSN, pour 2003, était de 12 M\$», bien, madame Thompson est dans la salle, elle demande une rectification, que l'on accorderait en fin de séance, elle dit: «Non, le budget, c'est 70 M\$.»

3625 Mais si par contre quelqu'un vient dire: «Le budget de la CCSN est insuffisant» et madame Thompson veut intervenir pour dire: «Non, il est suffisant», ce n'est pas une rectification. On tombe dans une appréciation. On tombe dans un commentaire ou un avis.

J'espère que vous ne m'en voulez pas de vous avoir prise en exemple, mais c'est pour illustrer qu'est-ce qu'une rectification et qu'est-ce que ce n'est pas.

3630 Donc, si je m'aperçois qu'on tombe dans le commentaire, je vais être obligé d'arrêter la personne. Et c'est important de le faire parce que vous comprenez que si on laisse faire ça, nous risquons d'avoir un débat qui va éclater entre le rectificateur et la personne qui se sent interpellée. Donc, sur ça, je dois être très, très vigilant.

3635 Les gens qui désirent faire une rectification doivent aller s'inscrire à l'arrière de la salle sur un registre, donc de façon analogue à la période des questions. En fin habituellement de chaque séance, s'il y a des noms au registre, là, je vais inviter les personnes à venir faire leur rectification.

3640 Mais vous comprenez, à priori, nous faisons confiance aux gens. Quand j'invite la personne, je n'ai aucune idée de la rectification qu'elle va faire. Nous faisons confiance aux gens qui viennent faire la rectification. Mais si je m'aperçois que ça n'en est pas une rectification, je vais être obligé d'arrêter les gens à ce moment-là. Alors, vous comprenez comment ça fonctionne.

3645 Ça va, monsieur Le Jeune?

M. ROGER LE JEUNE :

Merci, monsieur le président.

3650

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue. Alors, sur ça, je termine formellement l'audience et je vous souhaite une bonne fin de journée.

3655

* * * * *

3660 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3665 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.